

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

COMPTE RENDU INTÉGRAL
DES SÉANCES DU LUNDI 12 NOVEMBRE 2001
(24^e jour de séance de la session)



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	7569
2 ^e séance	7601
3 ^e séance	7637

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

57^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du lundi 12 novembre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LEQUILLER

1. **Loi de finances pour 2002** (deuxième partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7571).

INTÉRIEUR

- M. Tony Dreyfus, rapporteur spécial de la commission des finances, pour la sécurité.
- M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour la police.
- M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour la sécurité civile.
- M. Gérard Saumade, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les collectivités locales.
- M. René Dosière, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour l'administration générale et les collectivités locales.

MM. Rudy Salles,
Bruno Le Roux,
Franck Dhersin,
Alain Clary,
Christian Estrosi,
Bernard Derosier,
Francis Delattre,
Julien Dray.

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

MM. Julien Dray,
Laurent Dominati,
Henri Nayrou.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 7599).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE LEQUILLER,
vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures trente.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 2002 DEUXIÈME PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002 (nos 3262, 3320).

INTÉRIEUR

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'intérieur.

La parole est à M. Tony Dreyfus, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour la sécurité.

M. Tony Dreyfus, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la sécurité. Il est évident, monsieur le ministre de l'intérieur, que l'étude des propositions du Gouvernement en ce qui concerne les crédits de votre ministère s'inscrit dans un contexte difficile, et ce à plusieurs titres.

Après les attentats du 11 septembre, il y a à peine deux mois, il nous faut renforcer et diversifier les moyens de la lutte contre le terrorisme. Il ne s'agit ni de céder à la terreur que les auteurs de ces actes pensent diffuser dans notre société, ni de prétendre que nos concitoyens et notre territoire soient à l'abri de tels actes.

Toutefois, à ces éléments internationaux s'ajoute une inquiétude quant à la lutte contre la criminalité et la délinquance dans notre pays. Cette inquiétude, nous le constatons tous les jours et les contacts que nous avons avec nos concitoyens, qui sont souvent nos électeurs, nous le confirment – nos deux circonscriptions étant voisines, monsieur le ministre, nous faisons sans aucun doute la même constatation.

Cette inquiétude, nous la rencontrons aussi chez les représentants des organisations syndicales de policiers, que Jean-Pierre Blazy et moi-même avons rencontrés dans le cadre de la préparation de nos rapports respectifs. Les récentes manifestations de policiers consécutives à la mort de certains de leurs collègues en service commandé en ont été une expression émouvante.

Enfin, nous ne pouvons pas oublier que le contexte économique national et international est moins favorable que les années précédentes. Cependant, il ressort des intentions affichées que l'insécurité sera réellement une des priorités de ce gouvernement. C'est la raison pour laquelle, sans me livrer à un inventaire à la Prévert, je souhaiterais mettre l'accent sur quelques points dont je suis sûr que nous aurons l'occasion de reparler au cours de ce débat.

Il ressort du montant des crédits consacrés à la police nationale que le budget de la police nationale constitue une réelle priorité. Pour l'exercice 2002, ils seront en pro-

gression de 3,42 % par rapport à 2001, soit, en valeur absolue, une augmentation supérieure à un milliard de francs. Au total, ce budget dépassera les 33 milliards de francs.

Une augmentation des crédits de la police nationale de plus d'un milliard de francs, ce n'est pas négligeable et elle doit être portée à la connaissance de ceux à qui elle est destinée directement, c'est-à-dire les policiers, et indirectement, c'est-à-dire nos concitoyens.

M. Rudy Salles. Ce ne sont pas de mots dont ont besoin les uns et les autres !

M. Michel Hunault. Au demeurant, une telle augmentation n'est pas suffisante !

M. Tony Dreyfus, rapporteur spécial. Vous avez raison, ce n'est jamais suffisant. En tout cas, l'examen du vote des impôts permettra de mesurer la solidarité de chacun.

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour la sécurité civile. Cela n'a rien à voir !

M. Tony Dreyfus, rapporteur spécial. La police nationale disposera de davantage de moyens humains et matériels. Ainsi, 2 000 emplois seront créés : 1 650 emplois de gardien de la paix, 50 emplois de brigadier de police, 300 emplois pour les services administratifs. Toutefois, à ces 2 000 emplois il convient d'ajouter les 1 000 emplois qui ont été créés cette année en surnombre, au titre de la généralisation de la police de proximité, à l'initiative du Premier ministre, à l'issue du conseil de sécurité du 30 janvier 2001.

Au total, 3 000 emplois auront été créés. Il faut remonter au plan Joxe pour retrouver la trace d'une action comparable.

M. Rudy Salles. Tout va bien ! C'est sans doute pour cela que les policiers manifestent dans la rue ! Les Français ne vous entendent pas !

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Tout cela est inaudible pour la population et pour les policiers !

M. Tony Dreyfus, rapporteur spécial. Il faut conserver un minimum de sérénité. Nous ne pouvons pas rappeler à chaque instant que telle ou telle catégorie manifeste dans la rue, quelle que soit l'estime que nous pouvons avoir à son égard.

M. Rudy Salles. Ce n'est pas sérieux !

M. Tony Dreyfus, rapporteur spécial. C'est vous qui n'êtes pas sérieux !

Je tiens à rappeler que ces créations d'effectifs s'entendent comme des créations d'emplois, c'est-à-dire en sus du remplacement des agents des services de la police nationale qui bénéficient d'un départ à la retraite.

Ces départs à la retraite ont été supérieurs à 4 600 par an depuis 1998 et ils devraient s'élever à 4 924 en 2001. La moyenne annuelle du nombre des départs à la retraite devrait être supérieure à 4 200 pendant plusieurs années, en raison des nombreuses embauches auxquelles a procédé Raymond Marcellin lorsqu'il a été ministre de l'intérieur, entre 1968 et 1974.

Quand je parle de créations d'emplois – et je me permets d'insister sur ce point –, il s'agit de créations au-delà du seuil de remplacement.

M. Rudy Salles. Evidemment ! Sinon, ce ne sont pas des créations !

M. Tony Dreyfus, *rapporteur spécial*. Par ailleurs, les crédits relatifs aux régimes indemnitaires des différents corps de la police connaissent des relèvements substantiels.

Toutefois, le problème de l'accumulation des heures supplémentaires reste entier, et nos concitoyens en auront nécessairement connaissance. Cela dit, en cette matière, je ne fais le procès de personne. Il faut savoir que, au-delà d'un certain seuil, les heures supplémentaires ne donnent pas lieu à une compensation financière mais ouvrent droit à un capital temps, lequel peut atteindre plusieurs mois, voire une année de service. Or cela a un coût budgétaire non négligeable, puisqu'un fonctionnaire de police peut ne pas reprendre son activité plusieurs mois avant la date officielle de son départ à la retraite, c'est-à-dire au moment où il est le mieux rémunéré. J'ajoute que, pendant ce laps de temps, les directions des services ne sont pas autorisées, sur le plan budgétaire, à le remplacer. Il y a donc un problème.

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Que les 35 heures ne feront qu'aggraver !

M. Tony Dreyfus, *rapporteur spécial*. Par exemple, pour les services de la préfecture de police de Paris, le crédit d'heures atteint, en moyenne, 159 heures par agent concerné.

S'il fallait procéder au remboursement de toutes ces heures supplémentaires, cela coûterait au ministère de l'intérieur plus de 500 millions de francs, somme qui est loin d'être négligeable.

Par ailleurs, si l'on recherche un mode d'indemnisation un peu différent, il est évident que les organisations syndicales ne peuvent pas, au nom de la défense des intérêts acquis, accepter n'importe quel système de rémunération et de compensation.

Bref, un tel système confine à l'absurde. Il n'est plus possible de le laisser perdurer, sachant que l'accumulation des heures supplémentaires peut entraîner une dispense de service pendant près d'une année.

J'ajoute que la mise en place de la réduction du temps de travail constituera un élément supplémentaire de réflexion,...

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Et de contrainte.

M. Tony Dreyfus, *rapporteur spécial*. ... car il est évident qu'on ne peut pas laisser croître ce capital temps.

A présent, j'en viens à un autre problème. J'ai pensé qu'il valait mieux évoquer les problèmes plutôt que se livrer à un énoncé de statistiques ou de chiffres quelque peu abstraits.

Cet autre problème est celui du logement des policiers, particulièrement dans les zones difficiles. Il est évident que la mise en place de la police de proximité implique une fidélisation du policier au terrain, à la zone qu'il va surveiller. Or, aujourd'hui, en particulier en Ile-de-France et *a fortiori* à Paris, en raison du coût élevé de la vie et de l'impossibilité de trouver des logements locatifs à des prix normaux, les policiers affectés initialement à Paris n'ont qu'une hâte, celle de retrouver leurs terres d'origine et de quitter la capitale.

M. Michel Hunault. On les comprend !

M. Tony Dreyfus, *rapporteur spécial*. Il s'agit d'une difficulté réelle qu'il nous faut mettre en avant.

M. Rudy Salles. Il n'y a pas qu'à Paris !

M. Tony Dreyfus, *rapporteur spécial*. C'est ne faire injure à personne que de dresser un tel constat, monsieur le ministre.

Etant donné ce problème, nous ne pouvons qu'être satisfaits de l'augmentation du montant des autorisations de programme et des crédits de paiement destinés à la construction de logements pour les policiers : cela permet la mise à disposition des policiers de 400 nouveaux logements chaque année.

Il n'en reste pas moins que les élus de la région parisienne et ceux de Paris constatent tous les jours que les policiers originaires de province n'ont qu'une envie...

M. Rudy Salles. Il n'y a pas qu'à Paris !

M. Tony Dreyfus, *rapporteur spécial*. ... regagner leurs terres d'origine. Il n'est pas non plus satisfaisant de constater que les policiers affectés à Paris ou dans les départements de la proche banlieue doivent, dès leur service accompli, retourner dans des départements limitrophes pour rejoindre leur famille. Ce n'est pas ainsi que peut fonctionner normalement cette police de proximité dont chacun ressent le besoin.

S'agissant des dépenses en capital affectées à l'équipement immobilier de la police nationale, le montant des autorisations de programme est stable. En revanche, les crédits de paiement sont en baisse, mais cela s'explique par l'anticipation d'un montant important de reports, sur l'exercice 2002, de crédits ouverts sur l'exercice 2001. Ces reports ont notamment pour origine la faible consommation des crédits en 2001 en raison du caractère infructueux de nombreux appels d'offres. Et ce n'est pas l'administration qui est responsable de cette situation que nous constatons au sein de toutes les collectivités territoriales.

A tout le moins, le montant des crédits de paiement disponibles en 2002 permettra un certain nombre d'opérations immobilières. Ainsi, les hôtels de police de Marseille-centre, Nîmes, Nantes, Palaiseau pourront être mis en chantier et l'hôtel de police de Strasbourg sera livré.

Je ne peux conclure ce rapport sans évoquer certains problèmes qui nous semblent particulièrement d'actualité.

Monsieur le ministre, vous êtes en relation avec les représentants des organisations syndicales, mais vous êtes tenu d'observer les directives du Premier ministre en ce qui concerne la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires. Il n'est pas question de vous demander de franchir la ligne jaune.

M. René Dosière, *rapporteur pour avis de la commission de lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour l'administration générale et les collectivités locales*. Surtout pas !

M. Tony Dreyfus, *rapporteur spécial*. Un effort devrait cependant être consenti, de l'avis unanime des membres de la commission des finances, en matière d'équipements, et plus particulièrement dans trois domaines.

D'abord, pour assurer la protection de chacun des policiers. On en a déjà beaucoup parlé. Il serait sans doute utile de fournir un gilet pare-balles dans le paquetage donné à chaque policier dès son embauche, un gilet pare-balles qui soit fonctionnel, qui puisse être revêtu toute la journée. Aujourd'hui, les gilets pare-balles mis à la disposition des policiers sont trop épais pour pouvoir être portés en voiture. Ils sont donc mis dans des caisses dans le coffre de la voiture. Le temps qu'ils ouvrent le coffre et revêtent le gilet, les policiers peuvent être agressés. A l'évidence, une telle dépense n'est pas négligeable, sans aller jusqu'aux sommes excessives annoncées dans les médias. Donner à chaque policier les moyens de sa pro-

tection est toutefois une priorité. Nous savons que c'est onéreux. Nous savons que les gilets pare-balles actuellement distribués sont moins chers mais ils sont trop lourds, trop larges, non dimensionnés. Il faut que les policiers aient l'impression que leur protection est prise en compte par l'ensemble des citoyens.

M. le président. Monsieur Dreyfus, il faut conclure.

M. Tony Dreyfus, rapporteur spécial. J'ai quasiment fini, monsieur le président.

Un deuxième effort doit être consenti en faveur des moyens de communication. Il y a de quoi être effaré quand on voit les policiers communiquer entre eux avec de lourds téléphones portables qui pèsent plusieurs livres et qui, à l'évidence, sont peu maniables. L'équipement mis à la disposition des policiers devrait être modernisé.

Enfin, troisième suggestion, elle concerne le parc automobile. Celui-ci doit être renouvelé, je m'en suis entretenu avec vos collaborateurs, monsieur le ministre. Certes, un effort sensible a déjà été fait. Mais la tension monte, nous le savons tous, les véhicules sont « caillassés » assez fréquemment. Il faudrait que le renouvellement du parc automobile intervienne dans des délais plus rapprochés. Nous souhaiterions donc une augmentation sensible des crédits mis à votre disposition.

Sur ces trois points, monsieur le ministre, les membres de la commission des finances ont été unanimes. Nous attendons des réponses de votre part.

Il faut que les policiers soient certains que nous nous préoccupons de leur protection comme de la sécurité du citoyen, qui est, pour vous et pour nous, la première des priorités, la priorité républicaine.

Monsieur le ministre (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance*)...

M. Rudy Salles. Monsieur le président, cela fait vingt-cinq minutes qu'il parle ! Il ne faut pas exagérer ! Et pour ne rien dire, en plus !

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, il faut conclure maintenant.

M. Tony Dreyfus, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, pour conclure, je ne vous dirai pas qu'il s'agit d'un bon budget.

M. Michel Hunault. Vous voulez dire que c'est un mauvais budget ?

M. Rudy Salles. S'il n'est pas bon, c'est qu'il est mauvais !

M. René Dosière, rapporteur pour avis. C'est un très bon budget !

M. Tony Dreyfus, rapporteur spécial. Aucun budget n'est un bon budget, toutes les revendications ne peuvent pas être satisfaites. Mais...

M. le président. Je vous prie de conclure, monsieur Dreyfus.

M. Tony Dreyfus, rapporteur spécial. Nous attendons de vous, monsieur le ministre, un certain nombre d'annonces qui répondent à l'attente des policiers certes, mais également de la population.

M. Rudy Salles. Ils sont dans la rue, les policiers !

M. Tony Dreyfus, rapporteur spécial. La priorité permanente de ce Gouvernement, personne ne peut le contester, c'est bien de maintenir la sécurité pour chacun des citoyens et de supprimer les zones de non-droit. Nous vous faisons confiance pour poursuivre cette action. (*Applaudissement sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Dosière, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Michel Hunault. Donnez les moyens à la police !

M. Rudy Salles. Bla-bla-bla !

M. le président. Compte tenu de l'ordre du jour chargé, je demande aux orateurs de bien vouloir respecter leur temps de parole. Vous avez dépassé de cinq minutes, monsieur Dreyfus.

La parole est à M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour la police.

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour la police. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 2002 confirme que la sécurité constitue bien une des principales priorités de l'action gouvernementale telle qu'elle avait été définie en 1997 dans le discours de politique générale du Premier ministre.

Depuis l'arrivée aux responsabilités de la gauche plurielle, la police nationale connaît de profondes mutations. Les réformes engagées tendent à modifier ses capacités d'intervention sur le territoire français et son rapport avec la population. La mise en place de la police de proximité, la signature des contrats locaux de sécurité, la création des postes d'adjoint de sécurité, le début de redéploiement des effectifs vers les zones sensibles, la modification des assises territoriales respectives de la police et de la gendarmerie, la fidélisation des forces mobiles, telle est l'œuvre de ce Gouvernement.

La sécurité est un droit fondamental des citoyens. La restaurer, partout et pour tous, en généralisant la police de proximité et en renforçant la lutte contre la délinquance, tels sont les objectifs du budget et de l'action du Gouvernement.

En 2002, n'en déplaise à l'opposition, les crédits du budget de la police sont en progression de 3,42 % par rapport à 2001.

M. Michel Hunault. Allez le dire aux policiers !

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Ce n'est pas nous qu'il faut convaincre, c'est la population !

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Ce budget donne globalement satisfaction aux syndicats que nous avons auditionnés avec le rapporteur spécial de la commission des finances, M. Dreyfus.

Ce taux est supérieur à celui de l'évolution moyenne du budget général, qui est de 1,9 %. Le pouvoir d'achat réel du ministère en faveur de la police augmentera donc de près de 2 % l'année prochaine. Ce ne sont pas des discours, ce sont des faits, messieurs les parlementaires de l'opposition ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. Michel Hunault. Allez sur le terrain !

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Ces évolutions très positives ont permis et permettront d'accompagner les réformes que le Gouvernement a engagées dans ce domaine. Elles permettront de conforter notamment la mise en place de la police de proximité, qui sera généralisée en 2002, et qui vise à renforcer la présence policière sur le terrain.

M. Rudy Salles. Avec quelle efficacité !

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. En 2002, la dernière vague de généralisation de la police de proximité concernera 219 circonscriptions de sécurité publique, réparties sur 84 départements, pour un total de 7,5 mil-

lions d'habitants. A l'issue de cette opération, la mise en œuvre de la police de proximité sera achevée dans les 462 circonscriptions de sécurité publique.

En 2002, un effort sans précédent depuis Gaston Defferre sera donc consenti : 3 000 emplois seront créés dont 2 700 emplois de policier actif et 300 emplois administratifs, techniques et scientifiques. C'est la mesure phare de ce budget.

M. Michel Hunault. C'est pour remplacer ceux qui partent à la retraite.

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Ces 3 000 emplois comprennent les 1 000 emplois recrutés en surnombre et qui sont consolidés, 1 700 nouveaux emplois de policier actif, les 300 emplois administratifs faisant suite aux 800 recrutés en 2001. Ces derniers permettront d'affecter sur la voie publique un nombre équivalent de gardiens de la paix et de renforcer les services.

Ces créations d'emplois vont à la fois permettre la mise en œuvre de la troisième phase de la police de proximité et la réduction du temps de travail qui sera effective dès le début 2002.

La refonte du régime indemnitaire des agents du corps de maîtrise et d'application sera poursuivie. La qualification d'officier de police judiciaire sera étendue à 1 000 agents de ce corps. De même, des mesures sont proposées pour améliorer la carrière et le régime indemnitaire du corps de commandement et d'encadrement ainsi que diverses mesures au bénéfice des commissaires et des autres catégories de personnel.

S'agissant des adjoints de sécurité, dont les conditions de formation ont été renforcées, il conviendra, monsieur le ministre, d'être attentif aux difficultés de recrutement, qui, d'ailleurs, concernent aujourd'hui l'ensemble du dispositif des emplois-jeunes. Il faut cependant se féliciter que déjà 5 000 d'entre eux aient réussi le concours de la police nationale.

Avec le budget pour 2002, c'est au total une progression de plus de 11 % des effectifs de la police nationale depuis 1997 qu'il faut constater. Ce Gouvernement aura recruté dix fois plus de gardiens de la paix entre 1997 et 2002 que le gouvernement précédent entre 1993 et 1997 !

M. René Dosière, *rapporteur pour avis*. Très bien ! Il fallait le dire !

M. Rudy Salles. Regardez les statistiques. Elles sont éloquentes.

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Il faut le dire, parce que ce sont des actes et non des discours !

Par ailleurs, les moyens des services de police dépassent à nouveau 4 milliards de francs, avec une mesure nouvelle de 150 millions de francs. Ces crédits serviront à la protection des personnels, par l'introduction, par exemple, d'une nouvelle génération de gilets pare-balles. Ils permettront également l'acquisition de véhicules, d'effets d'intervention et de matériel informatique. Près de 5 000 véhicules neufs seront, en effet, achetés au titre du renouvellement du parc. S'agissant du logement des policiers, un effort important sera réalisé, notamment en Ile-de-France, avec des moyens accrus de 60 % en autorisations de programme. L'effort engagé concernant la rénovation du parc immobilier et les nouvelles constructions doit être poursuivi.

Certes, des interrogations demeurent et je n'entends pas les occulter. Les tensions qui pèsent sur les effectifs, particulièrement en Ile-de-France, alors même que la

police de proximité nécessite des moyens humains accrus, sont réelles. Les départs massifs à la retraite n'ont pas été suffisamment anticipés par les gouvernements précédents.

M. René Dosière, *rapporteur pour avis*. C'est vrai. Cela aussi, il faut le dire !

M. Alain Clary. C'est malheureusement vrai !

M. Gérard Saumade, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les collectivités locales*. Vous n'aviez pas prévu cela, messieurs !

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Cela fait cinq ans, monsieur Blazy, que vous êtes au pouvoir !

M. Rudy Salles. Vous n'êtes pas dans l'opposition !

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Mais ça va venir !

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Ce niveau élevé des départs à la retraite se poursuivra jusqu'en 2004, il diminuera ensuite régulièrement avant d'atteindre un niveau moyen vers 2010. Le Gouvernement fait force.

De même, la police doit aujourd'hui assumer des missions supplémentaires particulièrement lourdes, dont le financement n'avait pas été prévu initialement. Je parle bien sûr de la mise en place du plan Vigipirate renforcé, mais aussi des opérations liées au passage à l'euro ou de la question des flux migratoires dans la région Nord - Pas-de-Calais.

Beaucoup a donc été fait, beaucoup reste à faire. Certains souhaitent que, demain, la généralisation de la police de proximité étant achevée, nous dépassions l'horizon imposé par la règle de l'annualité budgétaire pour définir, sur la pluriannualité, les orientations et les moyens à engager en matière de sécurité. De ce point de vue, les travaux menés par la Mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale en 1999 ont montré que le Parlement était une enceinte adaptée pour mener une réflexion sur les enjeux liés à la police.

Les policiers, qui sont en première ligne dans la lutte contre l'insécurité et qui, malheureusement, risquent leur vie quotidiennement pour protéger les Français, doivent être salués et soutenus par la représentation nationale. Je comprends le malaise que peuvent provoquer, dans les rangs de la police nationale, les décès de fonctionnaires, au cours d'opération de police, que nous déplorons tous...

M. Christian Estrosi. Ce n'est pas avec la présomption d'innocence que cela va s'arranger !

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis* ... et ce chaque année, que ce soit depuis 1997 ou avant 1997. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*) Ils doivent être confortés dans l'exercice de leurs missions, et non pas fragilisés par des discours, voire des projets, tendant à municipaliser et donc à démanteler la police nationale.

La mise en place de la police de proximité, initiée lors du colloque de Villepinte en octobre 1997, restera comme la grande réforme de la législature en ce qui concerne la police nationale, au service de la sécurité des Français. Il est certes trop tôt pour établir un bilan définitif. Cette réforme s'imposait du fait même de l'évolution des réalités de la délinquance dans notre pays. La droite entretient à ce sujet une polémique incessante, alors que depuis dix ans les résultats sont contrastés d'une année sur l'autre et que les statistiques de la police nationale, vous le savez bien, mes chers collègues,...

M. Christian Estrosi. Elles sont excellentes entre 1993 et 1997 !

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. ... mesurent autant l'évolution de la criminalité que le niveau d'activité des services de police. La droite nous répète que lorsqu'elle est au pouvoir, la délinquance diminue...

M. Christian Estrosi. C'est vrai !

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. ... et que lorsque la gauche est au pouvoir, la délinquance augmente !

M. Christian Estrosi. C'est dans votre rapport, monsieur Blazy, page 35 !

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. On peut alors également dire que lorsque la droite est au pouvoir, l'activité des services de police diminue et que lorsque la gauche est au pouvoir, l'activité des services de police augmente. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. Laissez parler M. Blazy.

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Et celle-ci augmente d'autant plus aujourd'hui que les premiers effets de la mise en place de la police de proximité sont bien réels. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Christian Estrosi. Votre rapport l'écrit : les bons résultats, c'est la droite !

M. Michel Hunault. Ce n'est pas un rapporteur, c'est un provocateur !

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Calmez-vous, mes chers collègues. En disant cela, je ne sous-estime pas les réalités de l'insécurité, j'en parle dans mon rapport, effectivement, mais il faut dépassionner la question de la mesure. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*) C'est le rôle de la mission qui a été confiée par M. le ministre de l'intérieur à M. Caresche et M. Pandraud.

Monsieur le ministre, vous avez posé le principe d'un plan d'action renforcée pour la police. J'y suis favorable, je l'avais suggéré dans mon rapport. Il permettra d'appliquer, dans de bonnes conditions, la réduction du temps de travail. Encore faut-il abonder les crédits concernant les mesures indemnitaires. Sans doute faudra-t-il le faire dans le cadre de la loi de finances initiale parce que ce ne sera pas possible, très certainement, dans le cadre de la loi de finances rectificative.

Mais il conviendra également d'ajuster les crédits pour financer les charges non prévues initialement, en particulier le dispositif de prévention des actes terroristes ainsi que la mise en place de l'euro. Pour être suffisants, ce seront très probablement plusieurs centaines de millions de francs qu'il faudra inscrire. La loi de finances rectificative devra aussi se préoccuper et assurer le financement des besoins récurrents, je pense par exemple au renouvellement du parc automobile, même si déjà les efforts effectués dans le cadre du projet de loi de finances sont réels.

Monsieur le ministre, nous avons financé, dans la loi de finances rectificative de l'année dernière, les moyens d'enregistrement vidéo pour les gardes à vue. C'était indispensable. Nous devons sans hésiter financer l'achat de gilets pare-balles dans la loi de finances rectificative pour 2001, afin de mieux garantir la protection des fonctionnaires.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Blazy.

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Je voudrais enfin, monsieur le ministre, attirer votre attention sur une difficulté.

M. Michel Hunault. Il n'en voit qu'une !

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Je veux parler de la mise en œuvre de la « nouvelle bonification indiciaire ville », dont les modalités d'application risquent de provoquer un sentiment d'incompréhension et de dévalorisation chez les personnels qui n'en bénéficieront pas, et qui participent pourtant à la police de proximité. Nous devons y être attentifs.

Au total, monsieur le ministre, je me félicite, comme l'ensemble du groupe socialiste, de ce budget en augmentation, que la commission des lois a adopté. Il va permettre de poursuivre les différentes réformes engagées dans la police nationale et ainsi de mieux assurer la sécurité quotidienne de nos concitoyens. Je pense que nous pourrions, dans les jours qui viennent, dans le cadre de la poursuite de l'examen de la loi de finances initiale et de la loi de finances rectificative, trouver les compléments indispensables pour pleinement réussir le budget pour 2002, et répondre ainsi à l'attente des policiers. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour la sécurité civile.

M. Christian Estrosi. Enfin un bon rapporteur !

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour la sécurité civile*. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les années se suivent et se ressemblent sur un certain nombre de points. Les mêmes drames se répètent : les inondations, les tempêtes, les accidents de montage, les accidents en mer, les incendies de forêt, les accidents de la route sont, malheureusement, devenus habituels.

M. Michel Hunault. Hélas !

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Ce qui a changé, ce qui donne une nouvelle coloration au débat budgétaire, ce sont les événements tragiques de New York du 11 septembre et de Toulouse. Les missions des services de secours ont pris une nouvelle dimension, qui nous oblige à considérer désormais la sécurité civile avec un autre regard.

L'étendue des missions de ce service de secours contraste malheureusement avec la modestie chronique des crédits qui lui sont attribués. Même si on note une progression de 1,8 % par rapport au budget de l'année précédente, le budget pour 2002 consacré à la sécurité civile reste structurellement un « copié-collé » de celui de l'année dernière et des années précédentes.

Il est modeste dans les sommes allouées, puisque 1,6 milliard de francs ne représente que 1,44 % du budget du ministère de l'intérieur, lui-même ne représentant que 6,5 % du budget de l'Etat.

Il est modeste dans ses missions, puisque l'essentiel est destiné aux moyens gérés par la direction de la défense et de la sécurité civile. Encore faut-il noter qu'un quart de ce budget est consacré aux sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

Il est modeste, surtout, dans ses ambitions, car il n'anticipe en aucune façon la loi sur la sécurité civile, qu'une fois de plus vous reportez.

M. Daniel Vaillant, *ministre de l'intérieur*. Non.

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Si, monsieur le ministre. L'année dernière, vous l'aviez annoncée pour l'automne 2001, maintenant vous parlez de 2002.

M. le ministre de l'intérieur. Pas du tout.

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Monsieur le ministre, ne m'obligez pas à vous demander de vous reporter à ce que vous disiez à l'époque, et qui est paru au *Journal officiel*.

M. le ministre de l'intérieur. Pas de problème !

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. De toute évidence, ce budget ne prend pas la mesure de l'enjeu des risques multiples et nouveaux qui peuvent s'abattre sur notre pays et ne se donne pas les moyens d'y faire face.

La mission interministérielle créée à la suite des inondations et tempêtes de l'hiver précédent a montré de graves faiblesses structurelles dans l'organisation des secours tant au point de vue de l'information que de la communication ou encore de la gestion interdépartementale.

Cette mission reconnaît que « l'Etat, s'il ne veille pas assez, risque d'être trop dégarni quant à sa capacité propre d'intervention ».

Par ailleurs, les risques des sociétés modernes – technologiques, chimiques, bactériologiques – sont des risques nouveaux. L'Etat doit mettre en place un dispositif de dimension nationale pour les prévenir.

Je n'insisterai pas sur les opérations de déminage, qui, même si elles s'accroissent légèrement, ont montré qu'elles peuvent mettre en danger la vie des personnes et des biens. Que l'on pense aux évacuations de certains villages qui se sont produites récemment ! Je rappellerai néanmoins qu'il faudrait, au rythme actuel, un siècle pour effectuer le déminage des deux guerres précédentes.

Face à ces enjeux, au budget étriqué et à la lente progression de l'Etat, les collectivités locales consacrent à la sécurité civile 15 milliards, soit dix fois plus que l'Etat, avec des progressions qui vont, dans les conseils généraux et les mairies, de 10 % à 30 %. Cela fait apparaître comme bien dérisoire l'augmentation de 1,8 % du budget que l'Etat consacre à la sécurité civile.

M. René Dosière, *rapporteur pour avis*. C'est la conséquence de votre loi de 1996 !

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Si vous souhaitiez changer les lois qui avaient été proposées par le précédent gouvernement, il ne tenait qu'à vous de le faire !

Sans revenir de manière extensive sur le rapport Fleury, je rappellerai ses propositions sur le plan financier : compte tenu des sommes importantes consacrées par les villes et les départements, l'Etat devrait participer de manière plus importante à cette mission régalienne. Il propose que l'Etat apporte son aide par l'intermédiaire de dotations globales de fonctionnement, et pas seulement d'équipement,...

M. Gérard Saumade, *rapporteur spécial*. Certes !

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. ... et qu'il prenne en charge des secteurs comme l'équipement zonal, les transmissions et la formation.

La loi sur la démocratie de proximité a permis, par un certain nombre d'amendements du Gouvernement, des parlementaires et du rapporteur, de préciser un certain nombre de points. Il est cependant nécessaire de voir s'ouvrir sans tarder un débat sur l'organisation, les missions et le financement des services de sécurité civile, comme sur la situation des personnels, au dévouement et au courage desquels, nous l'avons tous suffisamment répété, s'ajoutent désormais la technicité et le professionnalisme. Le niveau de compétence doit être maintenu par une formation de qualité, et c'est à l'Etat qu'il appartient de mettre en place cette formation.

Il est devenu banal de rappeler que la sécurité civile, qui prend une dimension particulière dans les temps agités que nous connaissons sur le plan national et sur le plan international, fait payer chaque année un lourd tribut en vies humaines. Je pense précisément aux sapeurs-pompiers, qui doivent être considérés comme exerçant une profession à risque.

Monsieur le ministre, vous-même et M. le Premier ministre avez réaffirmé la nécessité d'une loi sur la sécurité civile, dont l'examen a été une fois de plus reporté en 2002. Compte tenu des échéances électorales, je suis prêt à parier que cette loi ne sera pas votée sous ce gouvernement. Autrement dit, la réforme indispensable que vous nous promettez depuis de nombreuses années est reportée aux calendes grecques.

L'actualité récente a plus que jamais consacré la sécurité civile comme une composante à part entière de la sécurité des citoyens et comme une mission essentielle de l'Etat.

La mission interministérielle vous a rappelé qu'« un effacement sans doute excessif de l'Etat, marqué par un désengagement de ses fonctions classiques de régulateur, une érosion des moyens disponibles, une prise en compte insuffisante de l'évolution du paysage économique et social sont extrêmement préoccupants. Il convient donc d'actualiser, de moderniser le dispositif pour être à même, dans les années à venir, de faire face à des causes par nature imprévisibles ».

Depuis lors, l'imprévisible a bien eu lieu, mais le budget n'en a pas pour autant été modifié.

Le budget qui nous est soumis n'est même pas un début de réponse à ces légitimes préoccupations. Il ne tient compte d'aucun des rapports que vous avez vous-même commandés, ni du rapport Fleury, ni du rapport Sanson, et vous avez décidé de reporter une fois de plus l'examen du projet de loi sur la sécurité civile.

Pour toutes ces raisons, j'ai demandé à la commission des lois de ne pas l'adopter. Compte tenu de la majorité actuelle, celle-ci a bien sûr émis un avis favorable à son adoption.

M. René Dosière, *rapporteur pour avis*. Heureusement !

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Je persiste à penser qu'il s'agit d'une faute grave et que l'avenir nous donnera raison.

Le budget indigent de la sécurité civile contraste de manière incroyable...

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Avec le bon budget de la police !

M. René Dosière, *rapporteur pour avis*. Les propos de M. Leonetti sont excessifs !

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Trouvez-vous excessif ce qui s'est passé à Toulouse ? Trouvez-vous excessif ce qui s'est passé le 11 septembre à New York ?

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. New York n'est pas en France ! Quel amalgame !

M. Christian Estrosi. Voilà qui est astucieux ! M. Blazy va se faire des amis chez les Américains !

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Ne pensez-vous pas que les risques technologiques et bactériologiques doivent recevoir un début de commencement de réponse dans ce budget ? Or il s'agit d'un budget qui est strictement, structurellement, reconduit par rapport à celui de l'année dernière. Il n'a même pas l'ambition d'influer sur la loi sur la sécurité civile...

M. Gérard Saumade, *rapporteur spécial*. Quand il faudra voter les impôts, on verra ce que vous ferez !

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Qui est au pouvoir ?

Jusqu'à présent, je suis resté plutôt calme pour montrer le contraste saisissant entre, d'une part, les 15 milliards de francs des collectivités et, d'autre part, le 1,5 milliard de francs de l'Etat, concernant les secours aux personnes et la sécurité civile. N'avez-vous pas l'impression que vous avez fait une décentralisation à contre-courant, ne prenant même pas en charge les missions interdépartementales qui s'imposent à l'Etat ?

Nos sociétés modernes sont aujourd'hui plus fragiles face au risque chimique, bactériologique, technologique et terroriste - le terrorisme peut demain intervenir sur notre sol comme il l'a déjà fait.

Considérer que ce budget doit être strictement le même que ceux des années précédentes, c'est faire preuve d'un manque d'anticipation et c'est commettre une grave faute politique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Saumade, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les collectivités locales.

M. Gérard Saumade, *rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan, pour les collectivités locales*. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'apport financier global de l'Etat aux collectivités locales pour 2002, en cumulant les dotations sous enveloppe et hors enveloppe, représente 54,639 milliards d'euros, c'est-à-dire 330 milliards de francs environ, contre 51,336 milliards d'euros dans la loi de finances 2001, soit une progression de 6,8 % à périmètre constant.

On peut donc dire que l'année 2002 sera, à travers le contrat de croissance et de solidarité, une nouvelle bonne année pour les collectivités locales.

M. René Dosière, *rapporteur pour avis*. Une très bonne année !

M. Gérard Saumade, *rapporteur spécial*. Mais il faut immédiatement ajouter que, plus que jamais, l'Etat est le premier contributeur de ces collectivités locales, ce qui fait ressortir d'une façon de plus en plus aiguë la nécessité d'une réforme en profondeur de la fiscalité locale. Je reviendrai sur ce point fondamental après avoir passé en revue les diverses dotations.

Je commencerai par les dotations sous enveloppe.

La reconduction du contrat de croissance et de solidarité, qui n'était pas obligatoire, a été voulue par le Gouvernement.

L'enveloppe dite « normée » est désormais indexée non seulement sur l'évolution des prix, mais aussi sur une fraction - 33 % - du PIB.

Au total, les dotations atteignent 28,7 milliards d'euros, soit 188,3 milliards de francs. C'est 6,7 milliards de francs de plus que si l'on avait appliqué, chers collègues de l'opposition, l'ancien pacte de stabilité.

Par rapport à 2001, l'augmentation est de 2,25 %. Il faut remarquer la progression record de la dotation globale de fonctionnement de 4,07 %. Cette progression se traduira nécessairement par une réduction de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, qui sert d'ajustement à l'enveloppe normée.

L'accroissement de 4,07 % de la DGF, soit 4,6 milliards de francs, permet de se donner quelques marges pour le financement de l'intercommunalité et pour la péréquation de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation de solidarité rurale.

Deux majorations exceptionnelles sont cependant nécessaires pour assurer une progression de 5 % de la DSU et de la DSR « bourgs-centres ».

La hausse de la DGF profite aux dotations qui ont la même indexation : la dotation spéciale instituteurs, la dotation élu local et la dotation générale de décentralisation.

La progression est également applicable à diverses compensations de réformes récentes de la fiscalité locale. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Relevons dès à présent la compensation résultant de la suppression de la part départementale des droits de mutation à titre onéreux, de la vignette et de la part régionale de la taxe d'habitation, ainsi que de la réforme de la taxe professionnelle.

Le montant de la compensation de la suppression de la part salaires sur la taxe professionnelle s'élève en 2002 à 7,8 milliards d'euros, c'est-à-dire 51,19 milliards de francs, soit une augmentation de 47 % par rapport à 2001. Cela représente en fait un allègement net pour les entreprises, et il faut y insister, de plus de 33 milliards de francs.

Quant aux dotations d'équipement indexées sur la formation brute du capital fixe des administrations publiques, elles progressent à un rythme évidemment beaucoup plus faible, de 1,7 %. Mais ce qui pose des problèmes, monsieur le ministre, ce sont les difficultés concernant le FNPTP, le fonds national de péréquation de la taxe professionnelle, et la DCTP, la dotation de compensation de la taxe professionnelle, qui constituent pourtant des éléments majeurs de la politique tendant à une meilleure répartition des ressources des collectivités locales.

Les dotations de l'Etat au FNPTP accusent une diminution de 1,29 % car elles sont indexées sur l'évolution des recettes fiscales nettes de l'Etat.

Le produit de la cotisation nationale de péréquation de la taxe professionnelle va diminuer d'environ 20 milliards de francs. Quant à la contribution de la fiscalité locale de France Télécom et de La Poste, elle diminuera de plus de 300 millions de francs.

Dans ces conditions, on peut s'attendre à ce que le financement du FNPTP soit très problématique en 2003. Je me dois de le souligner car nous nous trouvons pour l'ensemble des compensations à un moment très délicat.

La diminution du FNPTP se répercute sur le fonds national de péréquation : celui-ci est en effet alimenté par le solde du FNPTP et par une dotation de l'Etat.

Si l'on ajoute à ces constatations que la DCTP, qui sert de variable d'ajustement à l'enveloppe normée, connaît une baisse réelle de l'ordre de 7,5 %, on comprend que l'édifice infiniment complexe qui a été édifié au fil des années à la faveur de réformes successives est menacé de ne plus véritablement fonctionner.

J'ajouterai que les concours hors enveloppe, qui font ressortir le poids croissant des compensations de la fiscalité locale, égalisent à peu de chose près, avec 27,448 milliards d'euros, la dotation sous enveloppe, qui s'élève à 28,706 milliards d'euros.

Le Gouvernement a pris conscience - une conscience aiguë, me semble-t-il - de la nécessité de procéder enfin à une réforme de fond de la fiscalité locale. Une note d'orientation a été présentée au comité des finances

locales au mois de juillet. Si elle a l'avantage de proposer un assez vaste choix de possibilités, elle ne prend pas position, ce qui la rend, à mon avis, trop timide face à ce que j'appellerai l'inadéquation fondamentale de la fiscalité locale aux exigences administratives, financières et politiques de notre temps.

Par exemple, la réussite des politiques d'incitation à l'intercommunalité n'a pas été suivie d'une politique financière cohérente avec l'objectif affirmé. Les EPCI, les établissements publics de coopération intercommunale, à taxe professionnelle unique sont devenus des réalités incontournables. Les transferts de compétences dont ils ont bénéficié ont rendu indispensable la stabilisation de leurs ressources. Or la dotation des groupements, l'une des trois fractions de la dotation d'aménagement de la DGF, ne répond pas à ce besoin, d'où de nombreuses adaptations des règles de garantie décidées ces dernières années.

Bien plus, ce mode de financement pèse sur la dotation de solidarité urbaine et sur la dotation de solidarité rurale, donc sur la péréquation qui devrait constituer l'élément dynamique d'une politique d'aménagement du territoire.

Autre exemple : les critères de coefficient d'intégration fiscale, les CIF, et de potentiel fiscal, censés favoriser une répartition objective des dotations, aboutissent en fait à de fortes variations d'une année à l'autre et, dans le cas des EPCI, à une course à l'intégration fiscale totalement artificielle mais rendue indispensable par la nécessité de suivre l'évolution moyenne du coefficient d'intégration fiscale.

Les dotations hors enveloppe égalisent à peu près les dotations sous enveloppe.

Lorsque la norme perd son sens ou est mise en cause, on se trouve, pour reprendre l'expression de Durkheim, dans un « état d'anomie », ce qui est la pire des situations pour une société.

Je souhaite, monsieur le ministre, que dans un avenir proche, on ait enfin le courage d'entreprendre une vraie réforme de la fiscalité locale. Celle-ci doit être fondée sur des flux et non plus sur des stocks, difficiles à calculer. Si aucun gouvernement n'est parvenu à définir de nouvelles bases, plus justes, notamment pour la taxe d'habitation, c'est à cause de cette conception complètement archaïque de la fiscalité. Nous avons besoin d'un vrai débat politique qui clarifie le sens de l'impôt.

Du reste, l'opacité et la complexité de ces divers dispositifs compliquent la tâche non seulement des élus locaux, mais aussi des services gestionnaires, comme j'ai pu le constater à l'occasion d'un contrôle effectué auprès de la direction générale des collectivités locales le 5 septembre 2001. Ainsi un tableau qui figure dans mon rapport révèle que le travail de répartition de certaines composantes de la DGF nécessite la prise en compte de seize critères différents. La situation est donc de plus en plus difficile et confuse.

M. Alain Clary. C'est clair comme de l'eau de roche ! (*Sourires.*)

M. Gérard Saumade, rapporteur spécial. En conclusion, ce budget est incontestablement un bon budget mais, encore une fois, il nécessite une réforme profonde qui permette aux citoyens de comprendre le sens de l'impôt qu'ils versent aux collectivités locales, dont le rôle ne cesse de s'accroître, comme l'ont fait remarquer certains de mes prédécesseurs à cette tribune, dans des domaines de plus en plus importants, notamment celui de la sécurité civile.

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Bravo !

M. Gérard Saumade, rapporteur spécial. La commission des finances a approuvé ce projet de budget. Cependant, monsieur le ministre, elle insiste sur la nécessité de procéder enfin à une grande réforme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Rudy Salles. Eh oui ! Il serait temps !

M. Gérard Saumade, rapporteur spécial. Précisément, le problème est très ancien.

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Cela fait cinq ans que vous êtes au pouvoir !

M. Gérard Saumade, rapporteur spécial. On a accumulé des réformettes qui n'ont rien amélioré.

M. René Dosière, rapporteur pour avis. On a fait un peu plus tout de même !

M. Michel Hunault. Ce n'est pas nous qui le disons...

M. Rudy Salles. Monsieur Saumade, vous êtes toujours dans la majorité. Souvenez-vous en !

M. Gérard Saumade, rapporteur spécial. Je vous en prie. Ce n'est pas moi qui ai créé la taxe professionnelle mais M. Chirac.

M. le président. Monsieur Saumade, si vous pouviez conclure, je vous prie...

M. Gérard Saumade, rapporteur spécial. Je conclus, monsieur le président.

Encore une fois, il s'agit d'un bon budget, mais il implique une réforme de la fiscalité des collectivités locales.

M. Franck Dhersin. Vous êtes convaincant !

M. le président. La parole est à M. René Dosière, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour l'administration générale et les collectivités locales.

M. René Dosière, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour l'administration générale et les collectivités locales. Monsieur le ministre, au regard des déclarations qui se multiplient ici ou là, nul ne peut ignorer que vous êtes le ministre de la police ou celui des pompiers. Mais peut-être sait-on moins que les collectivités locales, les préfetures et les sous-préfetures ainsi que tout leur personnel, les élections et les cultes...

M. Alain Clary. Cela rejoint la sécurité !

M. René Dosière, rapporteur pour avis. ... relèvent également de votre ministère.

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Cela fait beaucoup, trop peut-être !

M. René Dosière, rapporteur pour avis. C'est dire que votre emploi du temps est particulièrement chargé.

Ce sont ces domaines plus méconnus que je souhaite aborder.

En 2002, l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales atteindra environ 380 milliards de francs, c'est-à-dire 57,9 milliards d'euros. Ils représentent ainsi le second poste budgétaire après l'éducation nationale. L'analyse de cette masse financière appelle de ma part cinq observations.

Première observation : la DGF augmente de 4,07 %. C'est la plus forte augmentation depuis 1993. Comme son mode de calcul tient compte notamment de la croissance, on peut affirmer que cette progression résulte de la politique économique conduite par le Gouvernement. En outre, d'autres dotations et compensations étant indexées

sur le taux de croissance de la DGF, la progression élevée de celui-ci crée un effet « boule de neige » sur l'ensemble des concours financiers de l'Etat aux collectivités. Autrement dit, quand le comité des finances locales aura pris sa décision, la dotation forfaitaire que chaque commune recevra en 2002 sera supérieure d'environ 2,1 % à celle de l'année dernière, soit davantage que l'inflation. En outre, je rappelle que chaque commune recevra, dès cette année, au titre de 2001, un complément de DGF égal à 0,88 % de sa dotation initiale.

Deuxième observation : certaines communes défavorisées, tant urbaines que rurales, continueront à percevoir un supplément de DGF. Entre 1997 et 2002, la DSU, dotation de solidarité urbaine, perçue par 800 communes de plus de 10 000 habitants, regroupant 23 millions d'habitants, aura augmenté de 80 % et la DSR bourg-centre, dotation de solidarité rurale qui bénéficie à 4 000 communes rurales regroupant 10 millions d'habitants de 60 %.

Troisième observation : la pérennisation, à l'intérieur de la DGF, des abondements budgétaires précédents en faveur de l'intercommunalité permettra de faire face au succès de la coopération intercommunale. En 2001, on recense 2 000 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant 23 845 communes et 40 millions d'habitants. Parmi ces structures, il faut relever le succès de la mutualisation de la taxe professionnelle avec l'application d'un taux unique. C'en est fini des querelles de clochers entre communes se disputant les implantations d'entreprises. L'urbanisme de nos agglomérations s'en portera mieux. Au 1^{er} janvier prochain, on devrait compter 30 à 40 nouvelles communautés d'agglomération regroupant 4 à 5 millions d'habitants.

Quatrième observation : la dotation de compensation de la taxe professionnelle - DCTP -, variable d'ajustement des dotations de l'Etat, diminuera l'année prochaine de 2,4 % seulement, grâce, il est vrai, à l'abondement consécutif à la prise en compte, en raison de l'application de la jurisprudence « commune de Pantin », des rôles supplémentaires de taxe professionnelle. Cela permettra aux collectivités concernées de percevoir sur les quatre années à venir 293 millions d'euros, soit près de 2 milliards de francs. Grâce à la dimension « solidarité » du contrat de croissance, les collectivités défavorisées ne subiront qu'une baisse de DCTP de 1,2 %.

Cinquième observation : le contrat de croissance et de solidarité, voulu par Lionel Jospin et prorogé en 2002, se révèle très différent du pacte de stabilité octroyé par Alain Juppé. Il aura permis aux collectivités de percevoir 13 milliards de francs, c'est-à-dire 2 milliards d'euros, de plus que sous le régime Juppé. Entre 1997 et 2002, les concours financiers de l'Etat aux collectivités ont augmenté de 115 milliards de francs, soit 40 %. Certes, ce chiffre incorpore les compensations de fiscalité qui ont progressé très - trop - fortement ; mais si l'on raisonne à périmètre constant, hors compensation fiscale, la progression moyenne annuelle atteint 2,7 %, soit une augmentation supérieure à l'évolution globale des dépenses de l'Etat, qui n'est que de 1,5 % pour la même période.

Dans ces conditions, il faut beaucoup d'ignorance ou de mauvaise foi, ou les deux ensemble...

M. Gérard Saumade, rapporteur spécial. C'est fréquent !

M. René Dosière, rapporteur pour avis. ... pour prétendre que ce gouvernement aurait renoncé à la décentralisation. Je relève en effet que, depuis 1997, quinze textes novateurs et trois textes complémentaires ont été votés alors que, au cours de la législature précédente, sur une

durée équivalente, la droite a fait voter trois textes novateurs et sept textes complémentaires, renonçant, au passage, à une réforme novatrice qui regroupait les élections cantonales, regroupement que vous réclamez à nouveau.

M. Michel Hunault. Que faites-vous de l'autonomie financière ?

M. René Dosière, rapporteur pour avis. La décentralisation n'est pas achevée. Vous vous attaquez maintenant, monsieur le ministre, à un nouvel aspect de la réforme de la fiscalité locale consistant non plus à remplacer un impôt local par une dotation d'Etat - même si ce remplacement ne pénalise pas toujours, comme on l'a vu, les collectivités - mais à moderniser la fiscalité locale.

M. Francis Delattre. C'est nouveau ?

M. René Dosière, rapporteur pour avis. Permettez-moi d'insister sur la priorité qu'il convient d'accorder à la taxe d'habitation, non seulement parce que c'est l'impôt le plus injuste, mais aussi parce que si l'on veut parler de citoyenneté, il faut cesser de dissocier le contribuable et l'électeur. Le comité des finances locales, dans son avis sur votre note d'étape, souhaite que soit expertisée la mesure consistant à remplacer la taxe d'habitation par un impôt local basé en partie sur les revenus. J'insiste, monsieur le ministre, pour que cette expertise soit pilotée par un groupe de travail comprenant des élus afin d'éviter de reproduire les errements des simulations qui ont eu lieu il y a dix ans à propos de la défunte taxe départementale sur le revenu (TDR).

M. Alain Clary. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Excellente suggestion !

M. Francis Delattre. Vous capitulez en rase campagne !

M. René Dosière, rapporteur pour avis. S'agissant de l'administration territoriale, c'est-à-dire les préfetures et les sous-préfetures, je souligne l'intérêt que présente la globalisation des crédits de fonctionnement et de personnel qui, en 2002, concernera dix-huit préfetures. Dès à présent, on peut esquisser quelques conséquences de cette heureuse modernisation. Le fonctionnement du corps préfectoral devra être adapté, notamment pour assurer sa stabilité. J'en parle avec d'autant plus d'expérience que l'Aisne vient d'accueillir, depuis le début de la présente législature, son quatrième préfet. Il est vrai que la préfeture de ce département ne bénéficie pas encore de la globalisation...

Avant de généraliser la globalisation, comme cela est souhaitable, il conviendrait également de réduire les inégalités considérables entre départements, que j'évoque dans mon rapport. Sur ce point, monsieur le ministre, je souhaite insister sur le fait qu'il est urgent de mettre fin à la sous-administration que l'on constate dans les départements les plus peuplés. Je pense en particulier au Nord et au Pas-de-Calais ainsi qu'à la région parisienne...

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Très bien !

M. René Dosière, rapporteur pour avis. ... où la taille des sous-préfetures - certaines d'entre elles regroupent plus de 500 000 habitants - et les difficultés de transport nécessitent de revoir la répartition des tâches entre les préfetures et les sous-préfetures.

L'année 2002 verra se poursuivre la revalorisation justifiée et nécessaire des indemnités des personnels de préfeture afin de rattraper la moyenne interministérielle, ce qui permettra d'améliorer la mobilité des cadres préfectoraux.

J'ai relevé également le nombre toujours trop élevé de préfets hors-cadre bien que, et je vous en donne acte, monsieur le ministre, les dix derniers préfets nommés

hors-cadre aient tous retrouvé une affectation précise, parfois aussi lourde que celle de directeur de cabinet d'un ministre... (*Sourires*)

S'agissant du financement des partis politiques, j'attire votre attention, monsieur le ministre, sur la nécessité de remédier au détournement de la loi.

M. Michel Hunault. Très bien ! Il faut avoir du courage !

M. René Dosière, rapporteur pour avis. Il apparaît en effet, et cela figure dans mon rapport, que certaines associations, pour ne pas dire des sectes, voire, parfois, certains individus peuvent percevoir une aide financière de l'Etat alors que leurs activités n'ont de politique que le nom. La commission des comptes de campagne et du financement politique a formulé des suggestions que je reprends dans mon rapport.

Enfin, j'ai souhaité analyser un aspect méconnu du budget de l'intérieur, en l'occurrence le budget des cultes d'Alsace-Moselle, où, en raison des circonstances historiques, la République nomme les évêques et rémunère les agents cultuels,...

M. Christian Estrosi. Ce devrait être le cas partout en France !

M. René Dosière, rapporteur pour avis. ... à savoir 1 054 curés, 307 pasteurs et 24 rabbins.

On trouvera, dans mon rapport, une description de cette situation pour le moins originale et spécifiques à laquelle les populations d'Alsace et de Moselle demeurent profondément attachées...

M. Francis Delattre. Vous aussi, j'espère !

M. René Dosière, rapporteur pour avis. ... ainsi, du reste, qu'à l'ensemble du droit local, qui concerne d'autres domaines de la vie quotidienne.

J'ai pu constater surtout que cette particularité régionale renforce leur attachement à la République sans remettre en cause la laïcité proclamée dans notre Constitution. Ainsi, il y a, dans notre pays, plusieurs manières de vivre la laïcité. C'est dire que la République unitaire, à laquelle nous sommes attachés, peut être diverse et non uniforme. Evitons, comme aurait dit Péguy, d'avoir une idée toute faite de la République.

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Ah, Péguy et la République !

M. René Dosière, rapporteur pour avis. La République doit être suffisamment souple...

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Mais une et indivisible !

M. René Dosière, rapporteur pour avis. ... pour accueillir tous ses enfants dans leur diversité.

La commission des lois, monsieur le ministre, a émis un avis favorable à votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voici donc réunis afin d'examiner le dernier projet de budget du ministère de l'intérieur de cette législature. Le temps est donc venu de l'analyser, comme nous le faisons chaque année à pareille époque, mais aussi de dresser le bilan de l'action menée par le Gouvernement depuis 1997.

Nous avons le devoir de rendre cet exercice le plus concret possible...

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Et le plus honnête possible !

M. Rudy Salles. ... dans un souci de vérité et de transparence, de façon qu'il soit intelligible pour nos concitoyens.

Je commencerai en évoquant rapidement le budget relatif à la sécurité civile. Je ne développerai pas mon propos puisque le groupe UDF adhère totalement, et ce n'est pas une surprise, à ce qui a été parfaitement exposé par notre collègue Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis pour la sécurité civile.

Je veux simplement insister sur le décalage existant entre les discours d'autosatisfaction et un budget structurellement inchangé depuis quatre ans, qui cantonne les crédits de la sécurité civile à 1 % du budget de l'intérieur, soit 1,6 milliard de francs seulement, dont le quart est affecté aux services de secours de la ville de Paris. Rappelons que les collectivités territoriales, avec des budgets s'élevant à 16 milliards de francs, assument pratiquement seules la charge des services départementaux d'incendie et de secours. Alors que le nombre des catastrophes naturelles a fortement augmenté, on ne peut que déplorer l'immobilisme du Gouvernement en la matière. Depuis plusieurs années, vous nous annoncez que votre budget est un budget de transition, nous aurions pu espérer qu'en cette fin de législature, vous affichiez, enfin, un budget d'aboutissement, ambitieux et réaliste. Tel n'est pas le cas, et nous le déplorons.

Concernant les crédits destinés aux collectivités locales, on constate une hausse importante, due notamment à la reconduction exceptionnelle du contrat de croissance et de solidarité triennal, en vigueur depuis 1999.

M. René Dosière, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Gérard Saumade, rapporteur spécial. Parfait !

M. Rudy Salles. Mais cette hausse doit être relativisée compte tenu des évolutions structurelles et conjoncturelles. En effet, elle masque un mouvement de recentralisation des finances locales : d'une manière générale, l'Etat tend de plus en plus à opérer des transferts de charges vers les collectivités locales sans leur garantir les moyens de les assumer...

M. Michel Hunault. Très bien !

M. Rudy Salles. ... mais en leur imposant les grands axes des actions menées.

M. René Dosière, rapporteur pour avis. Vous tombez mal, cette année !

M. Rudy Salles. En témoigne la logique inégalitaire des cogestions - financements croisés, politiques contractuelles - marquées par des relations davantage placées sous le signe des rapports de force et de l'opacité que sous celui du droit et de la transparence. Le contrat est devenu un outil inégalitaire de transfert de charges sans transfert de responsabilité.

M. Gérard Saumade, rapporteur spécial. Vous plaisantez !

M. Rudy Salles. Partenaire dirigeant, l'Etat a tendance à ne pas respecter ses engagements, plaçant les acteurs locaux dans la plus grande précarité et la plus grande incertitude.

M. Francis Delattre. C'est vrai !

M. Rudy Salles. De plus, les contraintes juridiques de plus en plus nombreuses et les réglementations de plus en plus rigides conduisent à une recentralisation de plus en plus marquée.

M. Gérard Saumade, rapporteur spécial. Vous en portez la paternité !

M. René Dosière, rapporteur pour avis. Les chiffres montrent le contraire !

M. Alain Clary. Vous êtes mal placé pour dire cela, monsieur Salles !

M. Rudy Salles. L'Etat fait preuve d'une suspicion à l'égard des collectivités en même temps qu'il se désengage financièrement.

Sur un plan structurel, l'action du Gouvernement se caractérise, nous l'avons déjà dit, par une tendance à la recentralisation. La fiscalité locale a ainsi été profondément remodelée en l'absence de toute réflexion d'ensemble. Je pense à la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle sur cinq ans, à partir de 1999,...

M. René Dosière, *rapporteur pour avis*. Les entreprises s'en plaignent-elles ?

M. Gérard Saumade, *rapporteur spécial*. 32 milliards pour les entreprises !

M. Rudy Salles. ... à la suppression de la taxe d'habitation des régions, qui a fait l'objet d'un dégrèvement en 2000, puis sera compensée sur un rythme calqué sur celui des dotations de l'Etat, à la modification concernant les droits de mutation et, enfin, à la suppression de la vignette 2001 pour une grande partie des contribuables.

M. René Dosière, *rapporteur pour avis*. Vous êtes contre la baisse des impôts, alors ?

M. Rudy Salles. Attendez, mon cher collègue !

Ainsi, alors que la part de l'Etat dans la fiscalité directe locale est restée relativement stable entre 1994 et 1998, - autour de 22 % -, elle n'a, par la suite, cessé d'augmenter : 24 % en 1999, 29 % en 2000, et on peut l'estimer aux alentours de 31,4 % en 2001, selon l'Observatoire des finances locales.

M. René Dosière, *rapporteur pour avis*. Et même 33 % en 2002 !

M. Rudy Salles. Sur un plan conjoncturel, la hausse affichée des concours de l'Etat aux collectivités locales ne doit pas conduire à céder à l'angélisme.

M. Gérard Saumade, *rapporteur spécial*. Quel angélisme ?

M. Rudy Salles. L'annonce d'une hausse de 5 % de la DSU allouée aux communes défavorisées laisse sceptique, d'autant plus que cette dotation risque de devenir une nouvelle variable d'ajustement par rapport à la dotation d'intercommunalité, qui, à compter de 2002, ne bénéficiera plus d'un abondement hors DGF.

M. René Dosière, *rapporteur pour avis*. Il est compris dedans !

M. Rudy Salles. Les collectivités locales peuvent donc craindre d'avoir à faire les frais en cours d'année d'une régularisation de la DGF,...

M. René Dosière, *rapporteur pour avis*. Pas du tout !

M. Rudy Salles. ... négative, cette fois, compte tenu des hypothèses artificiellement optimistes sur lesquelles le Gouvernement a choisi de construire son budget.

M. René Dosière, *rapporteur pour avis*. Pas du tout !

M. Rudy Salles. Pour ce qui concerne, enfin, le chapitre relatif à la sécurité, je voudrais souligner le décalage flagrant existant entre les déclarations d'autosatisfaction faites en commission des lois par vous-même ainsi que par le rapporteur ou des députés de la majorité et la réalité sur le terrain.

M. Michel Hunault. En effet !

M. Rudy Salles. Je remarque néanmoins que c'est la première fois depuis 1997 que nous disposons des statistiques pour la première partie de l'année en cours, alors que nous discutons du budget de l'année suivante. Vous avez renoué avec une tradition qui existait dans la précédente législature et je vous en félicite.

Cela dit, mes félicitations sont vite atténuées par le fait que si vous avez agi de la sorte, c'est parce que vous avez été rattrapés par la montée vertigineuse de la délinquance à laquelle on assiste depuis deux ans, qui s'est accélérée ces derniers temps et dont vous n'avez pas pu taire les chiffres : ils étaient publiés par les syndicats de police, sans que vous puissiez les démentir.

La délinquance et la criminalité ont augmenté de 10 % depuis le début de l'année ; pour exemple, en 2000, à Nice, les vols à la portière ont augmenté de 325 % !

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Que fait donc la police municipale à Nice ?

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Elle n'est pas faite pour cela, vous devriez le savoir !

M. Rudy Salles. Ne soyez pas stupide monsieur Blazy ! Vous savez très bien qu'elle n'a aucun pouvoir.

Les violences contre les personnes ne cessent de croître. On peut dire, monsieur le ministre, que, dans ce domaine, vous avez échoué.

Le Gouvernement impute cette explosion à la mise en œuvre de la police de proximité et à la simplification des procédures. Selon vous, l'ouverture de nouveaux bureaux de police et l'amélioration de l'accueil des victimes expliqueraient l'augmentation des plaintes déposées. Cette explication ne convainc personne. Dans les zones où la police de proximité a été installée, la délinquance n'a cessé d'augmenter ; mais dans les zones rurales ou périurbaines où la police de proximité n'a pas été déployée et où l'on se trouve souvent sous la compétence territoriale de la gendarmerie, la délinquance a davantage encore augmenté. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Alors, ce que vous venez de dire n'a pas de sens !

M. Rudy Salles. Derrière les chiffres...

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Ah, derrière les chiffres ! Vous voyez bien que ce n'est pas si simple...

M. Rudy Salles. Derrière les chiffres, donc, se cache le découragement gendarmes et des policiers qui, d'ailleurs, étaient dans la rue samedi,...

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Nous ne nions pas le problème !

M. Rudy Salles. ... la lassitude des juges et une insécurité au quotidien qui gagne les lieux principaux de la vie en commun. L'insécurité figure désormais au rang des problèmes principaux du pays pour 32 % de l'opinion, soit un doublement entre 1996 et 2000, selon une enquête demandée par le Fonds des Nations unies pour la population.

Notre groupe a demandé l'organisation d'un grand débat national sur le sujet. Le Gouvernement a rejeté cette proposition. De nombreux amendements ont été défendus lors de la discussion du projet de loi sur la sécurité quotidienne. Vous les avez tous rejetés.

M. le ministre de l'intérieur. Non !

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Pas tous !

M. Rudy Salles. Mais il semble que, depuis peu, vous opérerez un revirement qui tendrait à nous donner raison, du moins sur certains points.

Enfin, M. Donnedieu de Vabres vient de demander la création d'une commission d'enquête sur les violences urbaines, appelant à redéfinir le périmètre de la justice, en lui conférant les moyens nécessaires. Vous lui avez opposé, là encore, une fin de non-recevoir.

La mise en œuvre de la loi sur la présomption d'innocence est venue encore compliquer davantage le travail des forces de l'ordre, avec les conséquences dramatiques que l'on a pu constater récemment au Plessis-Trévisé, où deux policiers ont été tués.

Par manque de préparation, de concertation, d'évaluation, dans un contexte marqué par le délabrement de l'appareil judiciaire, cette loi génère des pesanteurs impossibles à gérer sur le terrain.

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Vous l'avez votée !

M. Rudy Salles. Non !

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Vous vous êtes abstenus, et le Sénat l'a votée !

M. le président. Monsieur Blazy, laissez parler l'orateur !

M. Rudy Salles. Ce que vous demandent les Français, ce n'est pas de mettre des entraves à l'action des policiers, c'est de leur donner des moyens d'action accrus. Or, depuis l'entrée en vigueur de cette loi, le taux d'élimination diminue, alors même qu'il a atteint un niveau historiquement bas : d'un peu moins de 27 % au premier semestre 2000, il est passé à 24,8 % sur les six premiers mois de cette année. Alors que le nombre d'infractions a augmenté de 10 % pour les six premiers mois de l'année 2001, le nombre de personnes gardées à vue et écrouées a diminué dans les mêmes proportions.

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Vous interprétez les chiffres à votre manière !

M. Rudy Salles. Je n'interprète pas les chiffres. Ils parlent d'eux-mêmes, monsieur Blazy, et vos allégations n'y changeront rien !

Par ailleurs, le bilan des quelque 550 contrats locaux de sécurité signés à ce jour reste décevant. Ce dispositif ne prévoit toujours pas de volet spécifique aux mineurs. Et la phase du diagnostic est sacrifiée au profit d'une signature rapide.

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Ça dépend où ! Pas partout !

M. Rudy Salles. On recherche donc davantage un effet d'affichage qu'un projet suffisamment débattu. Ces initiatives manquent de coordination avec les conseils communaux de prévention de la délinquance. Enfin, l'intercommunalité y est insuffisamment prise en compte.

La police de proximité est un bon concept, dévoyé dans sa mise en œuvre du fait de l'insuffisance et de l'inadaptation des moyens. Elle se réduit là encore à un effet d'annonce et à une dispersion des effectifs, au risque de voir la population accumuler les motifs de déception et les forces de sécurité les motifs de démoralisation.

Sans entrer dans le détail, je voudrais souligner la profonde sous-administration de la police nationale, situation qualifiée par la Cour des comptes de « gravement insatisfaisante », le retard pris dans la réalisation des objectifs de la loi de programmation du 21 janvier 1995 ainsi que le décalage important et durable entre le discours sur la police de proximité et la réalité sur le terrain.

Concernant les effectifs de police, vous annoncez la création de 3 000 emplois de policiers supplémentaires. Mais vous omettez de dire que la mise en place des 35 heures et les départs massifs à la retraite absorberont largement ces nouveaux effectifs.

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Parce que vous n'avez pas prévu le remplacement des futurs retraités !

M. Christian Estrosi. C'est Chevènement qui ne les avait pas prévus !

M. Rudy Salles. C'est donc encore une fois d'un effet d'optique qu'il s'agit. D'autant que ces nouvelles recrues, en raison des douze mois nécessaires à la formation des gardiens de la paix, n'entreront effectivement en service, au plus tôt, qu'en 2003.

M. Christian Estrosi. L'actuelle majorité n'a rien fait pendant quatre ans !

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Et vous, vous aviez même abaissé le budget de la police en 1997 ! Regardez les chiffres.

M. le président. Si vous pouviez laisser parler l'orateur, monsieur Blazy...

Concluez, monsieur Salles.

M. Rudy Salles. Je conclurai sur la délinquance et la violence des mineurs. L'ampleur et la gravité des évolutions de la délinquance juvénile sont qu'on ne peut plus raisonner à législation constante. Certes, monsieur Blazy, la philosophie de l'ordonnance de 1945 demeure plus que jamais d'actualité.

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Rudy Salles. Mais ce texte a été remanié par strates successives depuis cinquante ans, conduisant à rendre la justice des mineurs opaque, difficilement compréhensible, avec une terminologie obsolète et une application défaillante. En témoignent les 300 juges pour enfants, au regard des 200 000 mineurs annuellement mis en cause sur le plan pénal, alors même que ces juges sont chargés également de la protection de l'enfance en danger, qui concerne 120 000 mineurs par an.

Mais sur l'ordonnance de 1945, qui mériterait aussi un débat national, nous avons pu mesurer votre refus de toute réforme quand l'opposition a proposé ici même, il y a quelques jours à peine, un texte que vous n'avez même pas voulu examiner.

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. C'était un texte de circonstance !

M. Rudy Salles. Après ce constat d'échec, je peux dire, sans risque d'être contredit, que depuis plus de dix ans, à chaque fois que la gauche est au pouvoir, la délinquance augmente, alors que, sous la droite, c'est le contraire qui se produit. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. René Dosière, rapporteur pour avis. Voilà un constat pour le moins sans nuance !

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. C'est plutôt l'activité policière qui augmente !

M. Rudy Salles. Mais ce sont les chiffres du ministère de l'intérieur ! Ils s'imposent à vous, vous ne pouvez pas y revenir. Ils figurent d'ailleurs dans votre rapport, monsieur Blazy.

Mme Brigitte Douay. C'est du comique de répétition !

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Les chiffres ? Ils montrent qu'en 1997 vous avez baissé le budget de la police !

M. le président. Votre conclusion, monsieur Salles !

M. Rudy Salles. Le groupe UDF regrette que depuis cinq ans vous ayez refusé de prendre en compte les analyses et les propositions de l'opposition, qui, pourtant, s'imposent. Votre discours est décalé face aux réalités que vivent nos concitoyens sur le terrain. Certes, votre angélisme a fait face à un plus grand réalisme, mais vous êtes incapables, pour autant, de définir une politique adaptée aux problèmes de la société. Ce budget sonne le glas de votre politique...

M. Jean Dufour. Et de vos espoirs aussi !

M. Rudy Salles. ... en matière de sécurité depuis cinq ans. C'est pourquoi le groupe UDF votera contre ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Roux.

M. Bruno Le Roux. Monsieur le ministre de l'intérieur, avant même de détailler les raisons qui amèneront le groupe socialiste à voter votre projet de budget, je voudrais rendre un hommage aux policiers. Je sais qu'on a malheureusement tendance à ne souligner la difficulté de leur tâche et la tension à laquelle ils sont soumis que lorsque surviennent des événements tragiques. Néanmoins, nous sommes nombreux sur ces bancs - quels qu'ils soient, d'ailleurs - à ne pas nous en tenir là. Nous avons, avec les fonctionnaires de police, une relation qui nous permet, tout au long de l'année, d'être attentifs à leur action et d'en reconnaître l'importance pour notre société et pour la République.

Vous me permettrez, monsieur le ministre, d'avoir une pensée particulière pour les sept fonctionnaires tués dans l'exercice de leurs fonctions depuis le début de l'année, notamment pour ceux des commissariats d'Épinay-sur-Seine - dont l'un d'entre eux a été tué en début d'année - et de Saint-Ouen. Ces commissariats sont situés sur ma circonscription, qui a été durement touchée.

Il y a aujourd'hui, ne nous le cachons pas, un malaise dans la police nationale, qui appelle de notre part un engagement clair.

M. Alain Clary. Tout à fait !

M. Bruno Le Roux. Il faut que le budget de la police soit à la mesure des objectifs que nous lui fixons. Il faut prendre des mesures spécifiques pour que chaque fonctionnaire se sente mieux protégé et capable d'accomplir son métier.

M. Francis Delattre. Il va falloir voter contre, alors !

M. Bruno Le Roux. Il faut enfin un discours qui soutienne sans ambiguïté la police nationale, police républicaine, garante, sur tout notre territoire, du respect de la loi et de la liberté de nos concitoyens.

M. Gérard Saumade, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Alors, monsieur Le Roux, il faut changer de majorité !

M. Bruno Le Roux. Monsieur le ministre, le budget 2002 que vous nous proposez répond aux objectifs que nous fixons à la police nationale. Nous attendons beaucoup des mesures spécifiques que vous pourrez nous annoncer et qui nous permettront d'aller plus loin.

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. C'est un SOS ?

M. Bruno Le Roux. Pour le reste, mes chers collègues, je constate que, ces derniers mois et ces dernières années, la police républicaine a été souvent malmenée par les tentatives de municipalisation de ses compétences, ...

M. Laurent Dominati. Ce n'est pas ainsi qu'elle a été malmenée !

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Fantasmes !

M. Bruno Le Roux. ... de dilution de ses responsabilités sur le terrain. Et certains portent une grave responsabilité dans les coups que reçoit aujourd'hui la police républicaine dans notre pays. (*« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du*

Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Franck Dhersin. La menace, c'est vous !

M. Bruno Le Roux. Concernant la police de proximité, monsieur le ministre, le budget 2002 prévoit le financement...

M. Francis Delattre. Épinay a répondu !

M. Bruno Le Roux. Monsieur Delattre, il faut être clair et regarder de l'avant.

M. Gérard Saumade, rapporteur spécial. Et balayer devant sa porte ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, de l'Union pour la Démocratie française-Alliance et du groupe démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. Seul M. Le Roux a la parole !

M. Bruno Le Roux. Le budget 2002 prévoit le financement effectif de la dernière phase de la généralisation de la police de proximité ; celle-ci concerne 7,5 millions d'habitants.

Monsieur le ministre, il convient de souligner aujourd'hui, tant du point de vue des élus, des policiers que de la population, la réussite de la réforme là où elle a pu être appliquée de bonne façon. Vous le savez, la question des effectifs sur le terrain et celle des mutations revient chaque année dans nos commissariats. Le laps de temps qui semble toujours plus long entre le départ des anciens effectifs et l'arrivée des nouveaux perturbe gravement non seulement le fonctionnement de nos circonscriptions mais aussi la mise en place de la police de proximité, qui, pendant une bonne partie de l'année, ne peut plus être assurée et devient à nouveau une police d'urgence.

Être au contact de la population requiert aussi de la souplesse sur les horaires - pour pouvoir intervenir à d'autres moments de la journée, notamment le soir - ou sur les jours de la semaine. A ce sujet, je voudrais témoigner de l'expérience du site des Puces de Saint-Ouen, où l'autorisation que vous avez accordée aux fonctionnaires de police leur a permis de s'organiser le week-end, pendant les jours où l'on y travaille et où l'on visite. Cela montre bien que pour une véritable police de proximité, il faut de la souplesse.

Monsieur le ministre, s'agissant de la troisième phase de mise en place de la police de proximité, je voudrais vous faire part d'une inquiétude. Cette bonne réforme ne mérite pas de « dilution ». Comme nous l'avions mentionné l'année dernière, à vouloir faire partout de la police de proximité, on ne la fait peut-être pas bien dans les endroits qui en ont aujourd'hui le plus besoin.

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Quel aveu !

M. Bruno Le Roux. La présence sur le terrain ne doit pas empiéter sur le nécessaire travail d'investigation.

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Comme c'est bien dit !

M. Bruno Le Roux. La police de proximité doit pouvoir en même temps être sur le terrain et faire son métier d'investigation, d'enquête, ce qui requiert le concours de tous les services de police. C'est une réforme importante. Mais votre prédécesseur, lorsqu'il en a annoncé les objectifs, était peut-être allé un peu vite en besogne en voulant la généraliser à tout le territoire en quatre ans.

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Voilà le début de la lucidité !

M. Bruno Le Roux. Ainsi, la police de proximité, qui est une bonne réforme,...

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Ça ne marche pas !

M. Bruno Le Roux. ... mérite aujourd'hui d'être confortée.

M. René Dosière, *rapporteur pour avis*. Très bien !

M. Bruno Le Roux. Vous y êtes employé en recrutant de plus en plus ces dernières années : renfort de 3 000 gardiens de la paix et de gradés. Le budget 2002 nous semble exemplaire, dans la mesure où aucun emploi n'est gelé.

Monsieur le ministre, vous savez gérer la lourde faute politique qu'a constituée la non-gestion prévisionnelle des départs en retraite,...

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Une faute très lourde !

M. Bruno Le Roux. ... faute absolument intolérable. En 1997, au moment de l'alternance, on a constaté que l'ancienne majorité n'avait pas su bien gérer les problèmes de sécurité.

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Ils ne veulent pas le reconnaître !

M. Bruno Le Roux. Aujourd'hui, il convient d'expliquer aux Français que cet échec tenait, notamment, au fait que les écoles de policiers étaient alors à moitié vides. On ne formait plus de policiers, en tout cas pas à la hauteur de l'enjeu de sécurité publique. Les départs en retraite n'avaient pas été prévus.

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Eh oui ! Reconnaissez-le, monsieur Leonetti.

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Comment avez-vous pu faire moins bien avec plus de moyens ?

M. Bruno Le Roux. Je passerai sur les mesures catégorielles. Je me contenterai de remarquer que la hausse de 8,8 % des crédits de formation – représentant 18,4 millions de francs – était nécessaire, notamment pour les OPJ dont le nombre a augmenté au fil des textes et qui permettent de mener à bien le travail d'investigation que j'ai évoqué tout à l'heure.

Les rapporteurs ont parlé des crédits de fonctionnement et d'équipement. Je serai donc bref.

L'ensemble des crédits de la police pour 2002 reflète très largement la priorité donnée par le Gouvernement à la police de proximité. La part des mesures nouvelles est importante et permet de poursuivre une politique novatrice fondée sur le nombre et la qualité des personnels recrutés, ADS ou fonctionnaires de police, leur formation et leur motivation.

Malgré tout, une certaine tension règne, pour des raisons liées aux rémunérations, au régime indemnitaire et aux sujétions particulières consécutives à l'application du plan Vigipirate renforcé et à la mise en place de la police de proximité. J'espère, monsieur le ministre, que la loi de finances rectificative nous donnera les moyens d'y faire face.

M. Franck Dhersin. Vous n'en êtes pas sûr ?

M. Bruno Le Roux. Mais tous ces éléments ne valent que parce qu'ils s'inscrivent dans une politique de sécurité dont l'architecture est aujourd'hui clairement définie.

Police de proximité ; reconnaissance du rôle des élus et des partenaires par le partenariat ; contrats locaux de sécurité ; police municipale : une telle architecture exige de notre part une véritable capacité de réaction dans le domaine de la sécurité. Vous nous avez d'ailleurs proposé

un texte sur la sécurité quotidienne qui devrait être bien utile, partout où se posent durement les problèmes d'insécurité.

Si votre budget est bon, il doit continuer à s'articuler avec le budget de la justice – lui aussi en augmentation. Il faut que la police et la justice produisent un discours commun. De ce point de vue, la rencontre entre vos hauts fonctionnaires et les procureurs, à la Sorbonne, il y a quelques semaines, est une initiative intéressante qui demande à être poursuivie. La police ne peut pas travailler contre la justice et inversement. La coordination est nécessaire entre ces deux institutions, tout comme l'est le renforcement de leurs moyens respectifs.

Monsieur le ministre, dans le cadre mis en place depuis 1997, nous devons renforcer notre action dans deux directions. Tout d'abord, mieux prévenir : la prévention, qui tente de limiter les comportements délinquants, est le pilier de notre politique de sécurité ; ensuite, mieux punir : ...

M. Julien Dray. Très bien !

M. Franck Dhersin. C'est nouveau !

M. Bruno Le Roux. ... la punition, dans notre pays, nous la revendiquons...

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Le slogan est trouvé !

M. Francis Delattre. Un nouvel oracle socialiste !

Mme Brigitte Douay. Voilà longtemps que nous la revendiquons !

M. Bruno Le Roux. ... comme un moyen d'éduquer et d'assurer le respect de la loi dans notre société. Mais Julien Dray aura l'occasion, dans quelques minutes, de l'évoquer plus avant.

Enfin, je voudrais souligner une initiative de Médecins du monde : la campagne « Jette les armes ». La politique de sécurité nécessite un investissement dans bien d'autres domaines que celui de la police. L'éducation, les solutions proposées dans nos cités les plus en difficulté : travail, insertion par l'économie, urbanisme, tout cela peut contribuer à apaiser le climat. Nous avons eu l'occasion de discuter du rôle que jouent les armes dans notre société. Les policiers se sont rendus compte aujourd'hui qu'il fallait s'orienter vers un désarmement progressif. Seuls ceux qui ont une raison d'avoir une arme pourront en posséder une. Je tenais donc à souligner l'exemplarité de l'action que l'organisation Médecins du monde mène aujourd'hui dans les écoles. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Franck Dhersin. Il n'y a que le PS qui soit désarmé aujourd'hui !

M. le président. La parole est à M. Franck Dhersin.

M. Franck Dhersin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion du budget du ministère de l'intérieur intervient dans un contexte où les problèmes de sécurité sont criants. Désormais, l'insécurité n'est plus un sentiment, elle est bien une réalité.

Certes, les crédits que vous consacrez à la sécurité sont en hausse de 3,51 %, mais ce coup de pouce budgétaire ne doit pas occulter l'échec de votre politique dans un domaine qui est devenu la première préoccupation des Français.

Depuis 1997, contrairement à ce que vous dites, vous n'avez jamais accordé à la sécurité les moyens qu'aurait exigés la situation.

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Et vous, est-ce que vous l'avez fait avant 1997 ?

Franck Dhersin. Depuis quatre ans et demi, c'est vous qui êtes au pouvoir et vous n'avez rien fait ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ces dernières années, les budgets cumulés de la police, de la gendarmerie et de la justice ne dépassent pas 5 % du budget de l'Etat. En 2000, 27,3 millions ont été consacrés à la justice, contre 35 milliards pour le seul financement des emplois-jeunes.

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Nous avons augmenté le budget de la justice de 25 % !

M. Franck Dhersin. S'il suffisait de dépenser de l'argent pour que tout aille bien, cela se saurait !

M. Alain Clary. Vous êtes contre l'emploi des jeunes ?...

M. Franck Dhersin. Les budgets de la justice et de l'intérieur représentent respectivement 1,56 % et 1,7 % du budget de la nation, soit moins de 500 francs par Français.

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Vous avez diminué le budget de la police en 1997 et vous avez été battus !

M. le président. Monsieur Blazy, pourriez-vous laisser parler les orateurs ?

M. Laurent Dominati. La vérité le dérange !

M. Rudy Salles. Son comportement n'est pas digne d'un rapporteur !

M. Franck Dhersin. Vous allez consacrer plus d'argent, cette année, à boucher le déficit de la SNCF qu'à financer les budgets de l'intérieur et de la justice réunis ! C'est dire, monsieur Blazy, où sont vos priorités.

Si l'on décrypte certains des chiffres que vous avez avancés, les résultats sont surprenants.

Ainsi, vous vous targuez, ici et là, d'avoir accru les effectifs de police de 23 800 personnes depuis 1997. Le changement de cap apparaît donc radical. Apparaît seulement, car la réalité est bien plus nuancée. En fait, ce sont près de 20 000 emplois-jeunes qui auront été recrutés depuis 1997. Des jeunes devenant, après une brève formation, adjoints de sécurité, et sur lesquels vous faites reposer en grande partie la police de proximité.

M. le ministre de l'intérieur. Oh !

M. Franck Dhersin. S'y ajoutent les 2 190 fonctionnaires supplémentaires qui sont venus grossir les rangs de la police depuis 1997 sans que cela apparaisse dans le budget, ce que déplore d'ailleurs la Cour des comptes.

Quant aux 3 000 nouveaux postes de policiers que vous annoncez pour 2002, contre 800 en 2001, dont 500 administratifs, ils ne seront - s'ils sont vraiment recrutés - physiquement présents sur le terrain qu'en 2004, compte tenu des exigences de la formation.

M. le ministre de l'intérieur. Mais non !

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Il n'a pas bien compris !

M. Franck Dhersin. La rentrée 2002 risque d'être encore plus critique : au 1^{er} janvier prochain, la police devrait, selon la loi Aubry, passer aux 35 heures. Dans cette perspective, les experts sont formels, ce sont 10 000 fonctionnaires qu'il aurait fallu recruter pour maintenir l'activité des services.

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Exact !

M. Franck Dhersin. En outre, d'ici à 2004, 25 000 fonctionnaires vont partir à la retraite, dont 70 % par anticipation,...

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Cela, vous ne l'avez pas anticipé !

M. Franck Dhersin. ... sans compter la suppression de 2 075 postes de policiers auxiliaires en raison de la fin de la conscription.

En réalité, ce que vous cachez, c'est une baisse de 8 % des effectifs.

M. le ministre de l'intérieur. Oh !

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Vous êtes fâché avec les chiffres !

M. Franck Dhersin. Evidemment, vous m'objecterez que la France est un pays où le nombre de policiers par habitant est élevé. Certes. Mais la France est aussi le pays où celui des personnels administratifs, techniques et scientifiques est le plus faible. Alors que la plupart des polices européennes comptent entre 20 % et 30 % de personnels administratifs, la nôtre atteint péniblement 10 %.

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Parce que vous n'avez pas appliqué la LOPS !

M. Franck Dhersin. Le problème des effectifs affectés à des tâches administratives au sein de la police est récurrent. En 1995, la loi d'orientation et de programmation sur la sécurité prévoyait 5 000 personnels administratifs de police supplémentaires sur cinq ans.

M. le ministre de l'intérieur. Justement ! Vous ne l'avez pas respectée !

M. Franck Dhersin. En 1997, vous avez commis, avec M. Le Roux, un rapport qui proposait le redéploiement sur trois ans de 10 000 policiers affectés à des tâches indues. Or non seulement rien n'a été fait, mais 256 postes budgétaires ont été supprimés en 1998 et 128 en 1999.

En 1999, la Cour des comptes et la Mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale ont encore chiffré à au moins 10 000 le nombre de policiers affectés à des tâches indues. Elles ont même évalué à près de 600 millions de francs l'économie budgétaire annuelle qui pourrait être réalisée en recrutant 10 000 personnels administratifs à la place de ces policiers, lesquels pourraient être employés à des missions de voie publique.

En 2000, Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'intérieur, s'appuyant sur la comparaison de la police nationale avec les autres polices européennes, annonçait un plan triennal de recrutement de 6 000 personnels administratifs, soit 2 000 par an. En 2001, seuls 550 personnels administratifs supplémentaires sont recrutés, tandis que la direction de l'administration de la police nationale évoque la possible disparition de plusieurs centaines de postes gelés budgétairement. Quant au PLF 2002, il ne prévoit que 300 créations de postes.

Or les missions administratives, techniques et scientifiques constituent une base solide et efficace sur laquelle tout le travail de la police nationale repose. Dès lors, pourquoi ne pas y affecter principalement des personnels dont c'est le métier, recrutés spécifiquement pour ces emplois et disposant d'un statut et d'une rémunération appropriés ? Il faut en effet avoir à l'esprit qu'un policier de terrain affecté à un secrétariat, un bureau de gestion, un service informatique ou des archives coûte au moins 50 % de plus qu'un personnel administratif de même catégorie. L'enjeu budgétaire est donc considérable.

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Pour une fois, on est d'accord !

M. Franck Dhersin. J'en reviens aux deux priorités que vous mettez en exergue dans la note de présentation du budget de la sécurité, à savoir la généralisation de la police de proximité et le renforcement de la lutte contre la délinquance. Sur ces deux points, vous avez échoué.

« La violence incontrôlée déborde largement des banlieues. (...) La police nationale ne peut plus assurer sa mission. Les moyens nécessaires vont bien au-delà des aspects matériels, financiers et humains. Les policiers ont besoin du soutien de l'Etat et d'être confortés dans leurs missions. »

Ce n'est pas moi qui le dis mais un syndicat de police. Il faut savoir qu'il y a un policier qui se suicide tous les neuf jours en France ! Et s'il suffisait de mettre du pognon pour que tout aille mieux, ça se saurait ! D'ailleurs, vous auriez réussi. Mais vous avez échoué.

La vérité, c'est que les chiffres de la délinquance explosent : 5,72 % d'augmentation des crimes et délits l'an dernier en France, soit la plus forte hausse de la décennie. Parmi les pics constatés, on note, en 2000, une progression de 9,14 % des atteintes aux personnes en 2000, soit 10 000 faits de plus qu'en 1999, avec un taux d'élucidation en baisse sensible et une délinquance qui atteint désormais des zones « rurales » jusqu'alors épargnées ; une croissance de 9,45 % de la délinquance dans les zones de gendarmerie. Pour le premier semestre 2001, la hausse inexorable des crimes et des délits atteint le chiffre historique de 10 % ; certains syndicats de police parlent même d'une augmentation de 12 % pour les premiers mois de l'année, avec des pointes de 20 % à 30 % dans certaines circonscriptions de police.

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Vous aussi, vous avez eu de mauvaises années !

M. Franck Dhersin. La vérité, c'est aussi que les délinquants sont de plus en plus jeunes et violents. Les coups et blessures volontaires et les vols avec violences sont en constante progression : respectivement 11,8 % et 15,8 % en 2000. En tendance longue, chacun de ces délits a plus que doublé depuis 1988 ; coups et blessures volontaires : 45 512 en 1988, 106 484 en 2000, soit plus 150 % ; vols avec violence : 43 409 en 1988, 101 223 en 2000, soit plus 133 %.

La vérité, c'est encore que les policiers sont matériellement, physiquement et moralement désarmés. De janvier à septembre 2001, sept d'entre eux ont trouvé la mort lors d'opérations de police. Le nombre des policiers blessés ne cesse d'augmenter : au premier semestre 2000, on en a dénombré 2 165. La police ne se sent plus respectée, le nombre d'outrages à personnes dépositaires de l'autorité a augmenté de 140 % entre 1991 et 2001.

La vérité, c'est que vous avez désorienté et paralysé le système judiciaire. Faute de moyens suffisants, on commence à voir les effets de la loi sur la présomption d'innocence,...

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Que vous avez votée !

M. Franck Dhersin. ... notamment les complications qu'elle entraîne pour la police au stade de l'enquête. Le nécessaire travail d'investigation est noyé dans les méandres de l'administration.

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Qui a été l'inspirateur de la loi sur la présomption d'innocence, sinon le Président de la République ?

M. Franck Dhersin. Je n'ai pas voté cette loi, monsieur le rapporteur. Mais on en voit d'ores et déjà les conséquences : 50 % des plaintes contre les mineurs sont classées sans suite par le parquet, 40 % des plaintes contre X n'aboutissent jamais sur le bureau d'un magistrat ; le taux d'élucidation des crimes et délits s'effondre, ce qui suscite

découragement chez les victimes et sentiment d'impunité chez les délinquants. Le taux moyen n'est en effet que de 24 % contre 65 % en 1965.

La vérité, enfin, c'est que la police de proximité et les contrats locaux de sécurité, dont vous faites les fers de lance de votre politique, sont des échecs. Au mois de juin dernier, un rapport révélait l'ampleur des défaillances : recours abusif aux adjoints de sécurité, mal payés et peu formés ; gestion anarchique des carrières ; priorité affichée à la présence des effectifs le jour, alors que l'essentiel de la délinquance se manifeste entre vingt et une heures et quatre heures du matin.

La vérité, pour conclure, c'est que le groupe Démocratie libérale ne votera pas vos crédits. Nous vous l'avons annoncé : nous ferons preuve de tolérance zéro pour votre bilan et nous mettrons un zéro pointé à votre politique !

Dans quelques mois, les Français vous jugeront sur ce que vous avez fait, mais également sur ce que vous proposez pour l'avenir en matière de lutte contre l'insécurité.

Voilà ce que j'ai pu lire à ce sujet, de-ci de-là.

M. Dray, ici présent, secrétaire national du PS à la sécurité, part du constat que le développement de la violence « atteint un niveau insupportable dans notre pays ». Je pense plutôt que c'est le développement de l'incompétence de votre gouvernement qui devient insupportable !

Les socialistes se donnent pour objectif de « restaurer la sécurité pour tous et partout ». Mais vous avez eu quatre années, monsieur Blazy, pour le faire.

Vous voulez « garantir à chacun le droit à la tranquillité dans sa vie quotidienne ». Mais, monsieur le ministre, quand on veut restaurer la tranquillité, c'est qu'elle n'est pas assurée. Quand on veut garantir à chacun un droit comme celui-là, c'est que ce droit n'est plus garanti.

Vous voulez créer des « écoles des parents », « rétablir une présence adulte structurante », donner un « deuxième souffle » aux contrats locaux de sécurité. De belles paroles ! Enfin, suprême proposition, vous prévoyez la création d'un « ministère de la jeunesse à part entière doté d'un budget conséquent ».

M. Julien Dray. Vous lisez bien !

M. Franck Dhersin. Je ne crois pas être démagogique en vous disant que vous vous trompez de dialogue. Que signifie « rétablir une présence adulte structurante » dans certains quartiers où la police ne va plus ou, si elle y va, tombe dans des embuscades ?

A quoi mèneront vos écoles de parents dans ces zones de non-droit où les médecins et même les pompiers doivent être escortés pour exercer leur mission ?

La droite n'est pas démagogique quand elle dresse le constat de votre échec. (« Oh non ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Un tout petit peu seulement !

M. Franck Dhersin. ... *a fortiori* quand ce constat repose sur une réalité statistiquement quantifiable.

La droite n'est pas démagogique quand elle dit qu'il faut réformer l'ordonnance de 1945 sur la délinquance des mineurs. Elle ne l'est pas davantage quand elle demande qu'on donne à la police et à la justice les moyens de prévenir, agir et réagir.

La démagogie, c'est chez vous qu'elle est ! Nous ne la cautionnerons pas.

D'ailleurs, monsieur le ministre, dans le projet du PS – mais vu votre affinité avec le Premier ministre, il semble que ce soit aussi le vôtre –, votre nouveau mot d'ordre, ou de désordre, n'est-il pas : « Mieux prévenir, mieux guérir » ?

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Non, « mieux punir » !

M. Franck Dhersin. Votre prédécesseur, M. Chevènement, a préféré mieux partir !

Enfin, il est un dernier aspect que j'entends traiter avant ma conclusion,...

M. le président. Il faut conclure.

M. Franck Dhersin. ... car il se rapporte à ce qui se passe aujourd'hui à la suite des événements du 11 septembre et à nos relations avec le monde musulman et avec la communauté musulmane de France. Vous êtes également ministre des cultes ; j'attire donc votre attention, sans aucun esprit de polémique, sur le danger qu'il y aurait à laisser, dans notre pays, des imams islamistes extrémistes, payés par des pays étrangers, prêcher en tenant des discours de haine qui n'ont rien à voir avec le Coran ni avec l'enseignement de la grande majorité des imams. Notre Etat est laïque, mais il ne doit pas laisser se développer un discours politico-religieux dont l'objectif est de laisser penser que le seul pouvoir possible est celui qui serait issu de l'instauration de la charia. Celle-ci est la négation de notre République, donc de toutes les valeurs auxquelles, j'en suis sûr, l'ensemble de mes collègues députés sont attachés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Clary.

M. Alain Clary. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi d'abord, au nom de notre groupe, d'exprimer à mon tour une pensée émue, affligée et de compassion pour les fonctionnaires de police morts dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que pour leurs familles.

Le budget du ministère de l'intérieur enregistre une progression substantielle de 3,51 % hors crédits aux collectivités locales, confirmant ainsi que la sécurité de nos concitoyens constitue l'une des toutes premières priorités de l'action du Gouvernement et de la majorité.

La sécurité constitue indéniablement, avec l'emploi, une préoccupation majeure de nos concitoyens. L'explosion, ces dernières années, d'une délinquance de proximité, la multiplication de gestes d'incivilité n'a pu que faire grandir un sentiment bien réel d'insécurité.

Ce sentiment ne concerne plus seulement les zones urbaines sensibles ou les espaces de la ville – qui, malgré les évolutions intervenues depuis 1997 en matière d'urbanisme et de politique du logement, continuent à concentrer le plus de difficultés sociales et de précarité – mais aussi les villes moyennes et le monde rural.

Nous sommes, monsieur le ministre, face à un vrai défi de société, face à un problème très complexe, qui exige des réponses concernant l'ensemble des politiques publiques. La nécessité d'une mobilisation convergente de tous les services de l'Etat contre les trafics organisés et les nouvelles formes de délinquance, clairement affirmée en septembre dernier, à la Sorbonne, lors de l'initiative que vous avez prise avec Mme Lebranchu, doit trouver sa déclinaison au plus près des réalités locales. Où en sommes-nous réellement ?

Comment ne pas évoquer d'abord les difficultés de fonctionnement que rencontrent aujourd'hui nombre de maisons de justice ?

Si la justice et la police sont, bien évidemment, en toute première ligne, on ne saurait sous-estimer les moyens qu'il convient encore d'engager, en matière de politiques du logement, de l'éducation ou de l'emploi, pour retisser le lien social partout où cela s'avère nécessaire et pour faire reculer le chômage et la précarité, qui nourrissent le sentiment d'insécurité mais favorisent aussi, il faut le dire, le recours à l'économie parallèle, avec ses violences et ses activités délictueuses.

Le sujet mérite vraiment beaucoup mieux qu'une polémique stérile et l'exploitation démagogique de la peur. Répondre à ce défi nécessite la mobilisation convergente de tous les acteurs et de tous ceux qui refusent le développement de zones de non-droit dans nos villes, mais aussi les dérives sécuritaires et les logiques de ségrégation, de ghettoïsation qui prévalent aux Etats-Unis et que l'on voudrait parfois étendre à notre pays.

Une connaissance plus précise de l'évolution quantitative, mais aussi qualitative de la délinquance dans ses différentes manifestations est nécessaire, ne serait-ce que pour tenter d'évaluer ce qui relève de la mesure de l'activité policière et du dépôt plus systématique de plaintes lors des délits et incidents, et ce qui relève de l'augmentation proprement dite des actes de délinquance. C'est dire l'importance de l'écoute, de la coopération de tous les acteurs de la chaîne éducation-prévention-répression. Or, en polémiquant sur le sens de cette mission, en cultivant la psychose et les peurs à des fins électoralistes, la droite joue les pyromanes et pratique la politique du pire.

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Et la gauche, que fait-elle ?

M. Alain Clary. Nous nous élevons contre une attitude aussi irresponsable. Comment ne pas pointer l'incohérence qu'il y a à dénoncer l'insuffisance des moyens matériels et humains mobilisés pour prévenir et réprimer les comportements délictueux, tout en préconisant des coupes sombres dans les effectifs des différents services publics pouvant aller jusqu'au non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois partant à la retraite ?

Les contrats locaux de sécurité, la généralisation de la police de proximité et les nouvelles missions confiées à la police marquent le souci, que nous partageons, d'élucider plus rapidement les délits, de donner priorité à la présence de la police assermentée sur le terrain et d'améliorer les relations et la coopération avec la population. Le budget pour 2002 marquera à cet égard la troisième et dernière phase de mise en œuvre de la politique de proximité. C'est un effort important puisqu'il s'étendra, au 1^{er} janvier 2003, à 462 circonscriptions. Là aussi, un état des lieux est indispensable pour trouver un nouveau souffle en liaison avec nos concitoyens.

Ce redéploiement volontariste des effectifs se traduira par la création de 3 000 emplois, dont 2 700 policiers assermentés et 300 emplois administratifs et techniques. Tout en m'en félicitant, je ne sous-estime pas l'ampleur de ce qu'il reste à accomplir en matière de création de postes budgétaires. Il est nécessaire – mon ami Jacques Brunhes insistait déjà sur cette exigence l'an dernier – d'inscrire cet effort dans un plan pluriannuel, d'autant qu'il nous faut solder les conséquences de l'interruption des recrutements décidée en 1994 par la droite.

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Eh oui !

M. Alain Clary. Et ce n'est pas le dispositif des adjoints de sécurité qui, à lui seul, peut prétendre s'y substituer.

Ce plan est d'autant plus impératif que 25 000 policiers seront partis à la retraite en 2004 et qu'il convient d'assurer la réussite du passage aux 35 heures.

Concrétiser le succès de cette réforme majeure de la législature implique de repenser l'organisation du travail et les conditions de travail des policiers – qui se sont dégradées – en renforçant les capacités opérationnelles nécessaires à la sécurité de nos concitoyens et de ces fonctionnaires, et en prenant en compte les revendications légitimes de ces derniers : ils demandent notamment à bénéficier d'une réduction de la durée effective de leur temps de travail et à recevoir des dotations en équipements fonctionnels de protection, communication et circulation.

Permettez-moi d'appeler à nouveau votre attention, dans ce cadre, sur les difficultés de fonctionnement liées à l'importance des rotations, tant en région parisienne que dans les zones sensibles, qui impliquent certainement, dans le respect des règles statutaires, d'envisager des mesures d'accompagnement particulières.

Si nous insistons sur la nécessité de donner à la police nationale des moyens en effectifs et en équipements – gilets, portables, véhicules – correspondant à ces nouvelles missions, c'est parce qu'elle doit demeurer l'épine dorsale d'un service public de sécurité moderne et réorganisé. Cela implique des mesures concrètes de revalorisation morale et matérielle pour tous ces fonctionnaires.

Car l'efficacité de la lutte contre la délinquance doit être toujours recherchée pour l'essentiel dans le travail en partenariat avec tous les acteurs pour aider la police nationale et la justice dans leurs missions et non dans un dangereux transfert des responsabilités sur les maires et les polices municipales, que revendiquent aujourd'hui à la fois la droite et le Président de la République.

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Personne !

M. Alain Clary. Ce transfert est une fausse solution.

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Bien sûr ! Arrêtez de fantasmer !

M. Alain Clary. Toutes les communes ne disposent pas des mêmes moyens et cela entraînerait de grandes difficultés puisque la commune agit sous l'autorité de la justice. Faudrait-il alors envisager de municipaliser cette justice ? Comme M. le Premier ministre, nous ne pensons pas qu'il soit dans la tradition républicaine de l'État, en France, de « shérifiser » la police.

Votre budget, monsieur le ministre, c'est aussi celui de la sécurité civile. Nous avons pris note que vos moyens budgétaires qui demeurent à un niveau quasi équivalent depuis quatre ans...

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Niveau ridicule !

M. Alain Clary. ... compte tenu du mode de fonctionnement des SDIS, qui incombent exclusivement et lourdement aux collectivités locales, permettent nombre d'avancées telles que la consolidation de la professionnalisation des unités d'intervention et d'instruction de la sécurité civile, la modernisation des services de déminage et la mise en œuvre du plan de traitement des munitions anciennes engagée en 2001.

Cependant, les derniers événements, tels le drame de Toulouse, ...

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Ils s'en sont enfin rendu compte !

M. Alain Clary. ... impliquent des mesures exceptionnelles et il faut prévoir, dans le domaine de la prévention comme dans celui de la réparation, un certain nombre d'éléments qui ne pouvaient pas l'être antérieurement.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Clary !

M. Alain Clary. Je suis sur la fin, monsieur le président. *(Sourires.)*

M. Francis Delattre et M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Ça, c'est vrai !

M. Alain Clary. Comment ne pas évoquer, enfin, la réforme de la sécurité civile que vient de confirmer le Premier ministre devant le congrès de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers ? Si nous partageons les objectifs avancés, nous tenons à insister sur la nécessité d'une nouvelle répartition des compétences entre les départements et les régions et nous souhaiterions connaître les conditions qui permettront de garantir le statut du personnel et la prise en compte des difficultés spécifiques des pompiers volontaires. Tout cela requiert une concertation avec toutes les parties concernées.

Enfin, votre budget, c'est aussi celui, et pour une part non négligeable, des concours financiers de l'État aux collectivités locales. Nous avons déjà dit notre sentiment à ce sujet lors de l'examen de la partie recettes du projet de loi de finances.

M. le président. Concluez, monsieur Clary !

M. Alain Clary. Permettez-moi, en premier lieu, de confirmer notre appréciation positive sur le chemin parcouru depuis 1997 – c'est ce qui vous gêne d'ailleurs, messieurs de l'opposition – entre le mépris autoritaire de la droite avec son néfaste pacte de régression *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants)* et le contrat de croissance et de solidarité progressivement mis en place depuis quatre ans. Il n'y a évidemment « pas photo » entre la droite et la gauche plurielle. *(« Ah non ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. Monsieur Clary, veuillez conclure !

M. Francis Delattre. Non ! Qu'il continue !

M. Alain Clary. Nous pensons, comme Gérard Saumade, qu'il est nécessaire, impératif et urgent de réformer les finances locales en restaurant l'autonomie fiscale et financière des collectivités locales, et en améliorant les mécanismes de péréquation.

M. Michel Hunault. Il s'en aperçoit seulement aujourd'hui !

M. Alain Clary. Dans le même temps, des mesures nouvelles doivent être prises, et parmi elles la révision de la taxe professionnelle avec un élargissement de son assiette aux actifs financiers des entreprises, entreprises qui ont bénéficié de 33 milliards de dégrèvements.

M. le président. Monsieur Clary, cela fait cinq minutes que vous nous annoncez votre conclusion ! Il faut conclure maintenant !

M. Alain Clary. Cette taxation permettrait d'alléger la pression fiscale qui pèse sur les ménages et de dégager des moyens nouveaux pour les collectivités locales.

En conclusion *(Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants),...*

M. Christian Estrosi. Cinquième conclusion !

M. Alain Clary. ... monsieur le ministre, si nous considérons que votre budget aurait pu être meilleur,...

M. Michel Hunault et M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. C'est sûr !

M. Alain Clary. ... au même titre que la loi de finances dans son ensemble - nous avons d'ailleurs fait des propositions précises en ce sens lors de l'examen des recettes -, il n'en demeure pas moins qu'il concrétise des avancées certaines qui méritent d'entrer en vigueur immédiatement.

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Très bien !

M. Alain Clary. C'est pourquoi, tout en étant conscient de ce qu'il reste à accomplir pour assurer une meilleure sécurité quotidienne à nos concitoyens et pour doter les collectivités locales des moyens correspondant à leurs compétences, notre groupe votera votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion du budget du ministère de l'intérieur s'ouvre, hélas ! dans un double contexte de crise.

Crise de confiance de la population française d'abord, qui souffre au quotidien d'une insécurité devenue chaque jour un peu plus insupportable. La liberté fondamentale de chaque citoyen de vivre en sécurité n'est en effet plus assurée dans notre pays.

Les chiffres se succèdent pour dessiner un constat de plus en plus sombre. Depuis 1997, le nombre de faits de délinquance a véritablement explosé en France. A cet égard, monsieur Blazy, je dois reconnaître que vous avez fait montre d'une très grande honnêteté dans le rapport que vous avez signé, puisque vous avez retranscrit, page 35, les chiffres de la délinquance de 1991 à ce jour.

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Voilà les vrais chiffres !

M. Franck Dhersin. Il les avait oubliés !

M. Michel Hunault. Il n'a pas lu le rapport !

M. Christian Estrosi. Il se trouve que les seules années où la délinquance a diminué sont les années 1995, 1996 et 1997.

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Monsieur Estrosi, lisez tous les tableaux, lisez tout mon rapport !

M. Franck Dhersin. Il s'est contenté d'apposer sa signature !

M. Christian Estrosi. Plus aucune partie du territoire n'est épargnée par la montée d'une violence aveugle. Au-delà, de véritables zones de non-droit où les lois de la République ne peuvent plus s'appliquer gangrènent le pacte républicain.

Crise dans la police ensuite. Un malaise profond traverse aujourd'hui les rangs de ceux qui ont choisi, par vocation, de servir l'Etat pour protéger leurs concitoyens.

Ce malaise est bien compréhensible lorsque l'on regarde avec objectivité les conditions d'exercice du métier de policier aujourd'hui. La France a perdu depuis le début de l'année huit de ses policiers, victimes d'une violence nourrie par l'impunité. La semaine dernière, deux d'entre eux ont encore fait l'objet d'attaques sauvages.

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Soyez honnête, monsieur Blazy, il y en avait eu avant !

M. Christian Estrosi. Les drames inacceptables et barbares témoignent du recul de l'autorité de l'Etat face à ceux qui, chaque jour, n'ont pour seul objectif que de faire valoir la loi de la terreur.

Comment ne pas comprendre la colère de ces milliers de policiers qui clament, dans la dignité, depuis une quinzaine de jours, leur révolte face au mépris, à l'inaction et à l'incapacité d'un Etat à protéger ses premiers serveurs ?

Au-delà de ces actes extrêmes, nous mesurons tout le désarroi de ces hommes et de ces femmes qui, tous les jours, subissent des assauts d'insultes et des torrents d'outrages.

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. N'en faites pas trop, monsieur Estrosi !

M. Christian Estrosi. La police, comme l'immense majorité des Français, ne peut tolérer le triomphe de la culture de l'impunité qui prévaut aujourd'hui dans notre société.

M. Rudy Salles. Très bien !

M. Christian Estrosi. Certaines dispositions de la loi sur la présomption d'innocence...

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Inspirée par le Président de la République ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Christian Estrosi. ... et l'absence de politique pénale uniforme sur tout le territoire ont en effet progressivement bâti les mécanismes d'une machinerie infernale...

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Qui l'a voulu ? Le Président de la République ! Il faut s'en souvenir ! (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. Monsieur Blazy, laissez parler M. Estrosi, s'il vous plaît !

M. Christian Estrosi. ... menaçant les fondements mêmes de notre société.

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Il faut être honnête jusqu'au bout !

M. Christian Estrosi. Monsieur Blazy, un peu de dignité, vous êtes rapporteur ! Sachez écouter les orateurs ! Vous leur répondrez ensuite.

Quand aujourd'hui, sur dix faits de délinquance, un seul aboutit à une sanction réellement appliquée, nous avons le devoir, avec les policiers, de dénoncer la faillite de votre politique, monsieur le ministre. Nous avons aussi le devoir de soutenir l'action de nos policiers, qui, trop souvent, sont mis en accusation alors qu'ils n'ont fait que leur travail. Or, il ne se passe plus une semaine sans que leur action ne soit vilipendée alors même qu'ils n'accomplissent que leur devoir, très souvent au péril de leur vie.

A cet égard, monsieur le ministre, je n'aurai pas la cruauté de rappeler la réaction d'une de vos adjointes à la mairie du XVIII^e arrondissement après que des policiers eurent interpellé un délinquant.

M. Alain Clary. Nous sommes tous ici pour le respect et la défense des policiers, tous !

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. C'est indécent !

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. C'est indécent de défendre les policiers ?

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Non, je n'ai pas dit cela !

M. Christian Estrosi. Puisque vous m'y obligez, je vais lire un extrait d'un article paru dans *Valeurs actuelles* : « Un pickpocket arrache un sac à main au passage et prend la fuite à toutes jambes. Jusque-là, rien que de très classique dans ce XVIII^e arrondissement, terre d'élection de Daniel Vaillant. »

M. le ministre de l'intérieur. Vous osez lire *Valeurs actuelles*, monsieur Estrosi ?

M. Christian Estrosi. Je poursuis : « Ce qui l'est moins, c'est que trois policiers en civil – une femme et deux hommes – présents sur place ont tôt fait de rattraper le pickpocket, de le ceinturer et de le menotter, avant d'appeler un panier à salade pour l'embarquer. C'est alors qu'intervient une passante, horrifiée par tant de brutalité policière. Se présentant comme "adjointe au maire" – elle l'est effectivement, chargée de la culture –, Danielle Fournier vitupère, estimant qu'il est inadmissible d'humilier ainsi un de ces paisibles "jeunes". »

M. Michel Hunault. Scandaleux !

M. le ministre de l'intérieur. Qui a signé cet article ?

M. Julien Dray. Un journaliste qui habite dans le XVI^e arrondissement !

M. Christian Estrosi. Il s'agit de M. Thierry Deransart. Et je peux vous remettre l'article en question.

M. le ministre de l'intérieur. Vous avez de belles références !

M. Michel Hunault. Que faites-vous de la liberté de la presse, monsieur le ministre ?

M. Francis Delattre. Vous l'arrêtez ce soir, monsieur le ministre ?

M. Christian Estrosi. Oui, monsieur le ministre, face à cette situation, face à cette incompréhension, les policiers se sentent désemparés. Ils ressentent légitimement un profond écœurement face à une situation qu'ils n'arrivent plus à maîtriser, faute d'une véritable volonté politique.

La police nationale éprouve le sentiment de se réduire au parent pauvre de l'action de votre gouvernement. Ce sentiment rejoint celui que, chaque jour, les Français expriment face à l'insécurité. Il n'est que temps de proposer une véritable révolution en matière de lutte contre l'insécurité, comme le réclament les policiers lorsqu'ils demandent un « Grenelle de la sécurité ».

Nous attendions, les policiers attendaient, une révolution pour juguler cette double crise. Or vous ne nous proposez rien d'autre que de poursuivre dans une voie qui, jusqu'à ce jour, n'a eu pour résultat que d'engendrer un développement de la délinquance dans des proportions alarmantes.

Vous pourrez toujours avancer que ce budget est en augmentation.

M. René Dosière, *rapporteur pour avis*. C'est la réalité !

M. Christian Estrosi. La réalité est tout autre. Depuis cinq ans, le budget du ministère de l'intérieur n'a pas progressé d'un iota au regard du PIB, alors qu'en Allemagne et en Angleterre il est deux fois plus important au regard de cette même mesure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Laurent Dominati. Ça c'est la réalité !

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. En 1997, vous aviez diminué le budget de la police !

M. Christian Estrosi. Monsieur le ministre, vous aviez annoncé dès le mois de juin – ce n'est pas récent – les mesures qui visent à habiller ce budget d'une apparence volontariste. Or nous notons que rien de nouveau pour vous n'est intervenu après la journée du 11 septembre.

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Il ne s'est rien passé, le 11 septembre !

M. Christian Estrosi. Ce qui a été annoncé au mois de juin, mes chers collègues, est maintenu dans ce budget depuis le 11 septembre. Pas un policier de plus, pas un franc de plus n'a été programmé, alors que s'ouvrait une des crises les plus sombres pour le monde, mais aussi, hélas ! pour notre sécurité intérieure.

Le plan Vigipirate renforcé a été annoncé, mais aucun moyen budgétaire nouveau n'est au rendez-vous – où trouvez-vous les lignes budgétaires qui découleraient des mesures prises le 11 septembre dernier à l'intérieur de ce budget ? – de cet effet d'annonce dont les Français ont du mal à percevoir la réalité.

En comparaison, les Etats-Unis d'Amérique ont dégagé 400 milliards de dollars pour faire face aux nouveaux enjeux liés à la protection de leurs concitoyens.

Et je vous en fais la démonstration.

Juin 1991, alors que le plan Vigipirate a été mis en place par M. Marchand, un de vos prédécesseurs, suite à la guerre du Golfe, *Le Monde* et l'AFP notamment annoncent...

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. C'est une vraie revue de presse ! (*Sourires.*)

M. Christian Estrosi. ... une baisse de la délinquance de 2 %. La criminalité sur la voie publique marque également un recul sensible puisqu'on relève une baisse de 19,8 % des vols à main armée, de 10,8 % des vols avec violence et de 7,3 % des vols à la roulotte.

Octobre 1995, alors que le gouvernement Juppé a mis en place le plan Vigipirate, suite aux attentats terroristes à Paris, les délits de voie publique ont diminué de 15,3 %, conséquence directe de la présence policière renforcée liée à Vigipirate.

Cela signifierait, monsieur le ministre, que vous êtes le plus mauvais gestionnaire d'un plan Vigipirate depuis dix ans.

Plus globalement, il est clair que ce projet ne répond en rien aux défis que votre ministère devrait relever pour doter notre société d'une police efficace, fière et confiante en elle-même, et dans laquelle les citoyens se reconnaîtraient.

Ces défis, quels sont-ils ? Le plan Vigipirate et la lutte contre le terrorisme, bien sûr, que je viens d'évoquer, mais aussi le départ en retraite de plusieurs milliers de policiers, la réduction du temps de travail, l'impossible application du concept trompeur de police de proximité, la présence accrue de policiers sur la voie publique, la revalorisation du statut et des rémunérations des policiers.

Face à tous ces défis, vous proposez pour seule réponse l'embauche massive d'adjoints de sécurité, qui représenteront bientôt près de 20 % de l'effectif global des forces de police, tandis que, parallèlement, les effectifs du corps d'encadrement sont diminués de presque autant.

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Mais c'est ce qu'a voulu Pasqua ! M. Estrosi a la mémoire courte !

M. Christian Estrosi. Et ce ne sont pas les 3 000 recrutements inscrits au budget qui pourront servir de paravent à l'absence d'un véritable programme pluriannuel d'embauche dont notre pays a besoin.

Votre budget demeure étrangement silencieux sur les exigences de formation qui s'imposent aux policiers pour lutter contre les nouvelles formes de délinquance...

M. René Dosière, rapporteur pour avis. La délinquance financière, par exemple.

M. Christian Estrosi. ... et les nouveaux visages de violences urbaines.

Votre budget est notoirement insuffisant pour permettre à la police d'exercer ses missions dans de bonnes conditions matérielles. Or, dans nos quartiers, certains commissariats ne disposent pas de locaux adaptés, pas de matériel pour les scellés, pas de véhicules corrects, et encore moins d'équipements informatiques et vidéos,...

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Mais vous n'allez jamais dans les commissariats !

M. Christian Estrosi. ... sans parler du matériel propre à assurer la sécurité des policiers lors de leurs interventions, comme les gilets pare-balles.

Sur tous ces points, monsieur le ministre, votre projet n'a aucune consistance. Il ne permettra pas de restaurer la confiance des policiers, ni celle des Français en leurs gouvernants.

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. M. Estrosi a le sens de la nuance !

M. Christian Estrosi. La sécurité constitue la première des missions régaliennes de l'Etat. Dans chacune de nos villes, la police nationale représente l'Etat et doit affirmer son autorité inaliénable. La police est la représentation première de l'existence même de la République, propre à faire en sorte que chacun puisse jouir de la liberté, dans une société apaisée. Elle ne dispose plus aujourd'hui des moyens pour faire en sorte que cette liberté s'exprime.

Monsieur le ministre, quand l'Etat est incapable d'assurer l'expression de la liberté fondamentale de chaque citoyen, nous ne sommes plus vraiment en démocratie. Il est temps, il n'est que temps qu'une véritable ambition nationale au service de la sécurité se lève et vienne balayer votre coupable inaction. Et ce n'est sûrement pas ce budget qui y contribuera.

Je m'étonne d'ailleurs que vous ayez annoncé ce matin – je dis bien ce matin, c'est une dépêche de l'AFP qui nous l'apprend – un plan de lutte contre l'insécurité en quatre points, un plan, tenez-vous bien, pour les cinq ans à venir,...

Mme Brigitte Douay. Il faut être prospectif dans ce domaine !

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Il faut s'inscrire dans la durée si l'on veut réussir !

M. Christian Estrosi. ... alors que vous êtes au pouvoir depuis cinq ans déjà !

M. Francis Delattre. Le ministre est optimiste !

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. On sait bien que les socialistes sont les spécialistes des mesures conjuguées au futur !

M. Franck Dhersin. Le ministre voulait sans doute parler d'un plan pour les cinq mois à venir !

M. Christian Estrosi. C'est-à-dire qu'il ne s'est rien passé pendant cinq ans dans ce pays.

Ni vous, ni votre prédécesseur, M. Chevènement, n'avez réagi, face à la montée inexorable de la violence et de la délinquance. Or, en vingt-quatre ou quarante-huit heures, vous avez concocté, semble-t-il sous la pression de la rue,...

M. Francis Delattre. Ah oui !

M. Christian Estrosi. ...un plan en quatre actions pour les cinq années à venir. J'espère que vous nous en ferez quelques commentaires et que vous nous présenterez ce plan...

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Electoraliste !

M. Christian Estrosi. ... qui, en aucun cas, n'est nullement traduit dans le projet de budget que vous nous présentez aujourd'hui. Si tel était le cas, ce que je ne peux pas imaginer un seul instant, ce seraient dix années de perdues, pour avoir placé votre politique sous l'angle de la gestion plutôt que sous celui de l'action. Un tel tripa-touillage ne peut que nuire à l'institution policière dans son ensemble.

C'est avec énergie mais inquiétude que nous rejetons ce budget qui, par faute de volonté politique, va accentuer la détresse que ressentent les Français et leur police face à l'insécurité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Derosier.

M. Bernard Derosier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans cette maison sans doute plus qu'ailleurs, nous connaissons la valeur de la formule : « Tout ce qui est excessif est insignifiant. » Nous venons d'en avoir une belle démonstration. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Franck Dhersin. Vous êtes un spécialiste en la matière !

M. Bernard Derosier. Attention à la diffamation, monsieur Dhersin, vous avez déjà été condamné pour cela.

M. Franck Dhersin. Vous voulez un franc tout de suite ?

M. Bernard Derosier. Le débat budgétaire consacré à l'examen des crédits proposés par le ministère de l'intérieur pour les collectivités territoriales se conclura vraisemblablement par le vote de ces crédits par la majorité.

S'il ne s'agissait que de cela, mon propos serait très bref. Le Gouvernement propose cette année, comme c'est le cas depuis 1998, des moyens importants pour les communes, les départements, les régions. On ne peut que les approuver.

Ce débat doit aussi nous permettre de préciser les points de vue sur un sujet à mes yeux fondamental : la place, le rôle, les moyens des collectivités territoriales dans une République moderne.

Ce sujet n'est pas totalement réglé à travers ce budget.

Certes, je le répète, les propositions du Gouvernement sont bonnes. L'Etat prend en considération une bonne partie des préoccupations des élus locaux. Pas toutes !

Le fait que vous ayez compétence, monsieur le ministre, à la fois pour la police, pour la sécurité civile, pour les collectivités territoriales – notre collègue rapporteur, René Dosière, l'a rappelé tout à l'heure – a pour conséquence de ne pas donner toute l'importance qu'il faudrait à la décentralisation et aux moyens de nos communes, départements et régions.

Le projet de budget pour 2002 confirme bien la reconduction du contrat de croissance et de solidarité institué en 1999, telle que cela a été annoncé le 26 octobre 2000 lors de l'examen au Sénat de la proposition de loi constitutionnelle relative à la libre administration des collectivités territoriales et à ses implications fiscales et financières.

Cette reconduction intervient au moment où le Gouvernement devrait détailler, dans un rapport au Parlement, avant la fin de l'année, les mesures qu'il entend prendre pour réformer les ressources fiscales et financières des collectivités locales, un rapport qui met en application l'engagement pris par le Premier ministre lors du débat d'orientation sur la nouvelle étape de décentralisation, organisé à l'Assemblée nationale, le 17 janvier dernier.

Compte tenu du caractère obsolète de nombreux aspects de la fiscalité locale, nous sommes nombreux à attendre ce rapport avec l'espoir qu'il réponde à cette interrogation que j'exprimais tout à l'heure sur les moyens des collectivités territoriales.

Cette année encore, le Gouvernement partage les fruits de la croissance avec les collectivités puisque la part de PIB prise en compte dans l'indexation de l'enveloppe normée des concours de l'Etat sera de 33 %.

La DGF progresse à elle seule de 4,07 % contre 3,4 % en 2001 et 0,8 % en 2000, y compris régularisations et hors abondements exceptionnels.

Ce taux de 4,07 % permet de donner quelques marges pour le financement de l'intercommunalité et pour la péréquation : dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale, éléments de péréquation voulus par la gauche contre l'avis de la droite.

A priori, le Gouvernement souhaite poursuivre une politique de péréquation volontariste en prévoyant deux majorations exceptionnelles dans le cadre du projet de loi de finances pour 2002 : la DSU devrait ainsi bénéficier d'un abondement de près de 122 millions d'euros, alors que la DSR sera majorée de 24,36 millions d'euros, ce qui représente pour chacune une progression de l'ordre de 5 %. Ces dotations auront ainsi respectivement progressé depuis 1997 de plus de 80 % et de plus de 60 %.

Globalement, le montant total des ressources transférées par l'Etat s'élève à 56,15 milliards d'euros, en progression de 8,4 % par rapport au montant révisé de 2001.

Je répète volontiers ces chiffres car trop nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, critiquent, alors qu'ils acceptaient sans protester le pacte unilatéral de stabilité imposé par M. Juppé et M. Debré, alors ministre de l'intérieur, aujourd'hui président du groupe RPR.

M. Alain Clary. Il est bon de le rappeler.

M. Bernard Derosier. Ayant souligné l'importance de la participation de l'Etat aux finances des collectivités territoriales, je veux croire qu'un tel montage ne sera que provisoire car il contribue à diminuer davantage encore la capacité fiscale des collectivités locales. Notre collègue rapporteur Gérard Saumade l'a rappelé.

M. Francis Delattre. Timidement !

M. Bernard Derosier. Il faut, en effet, renforcer au plus vite le principe de l'autonomie fiscale des collectivités locales. Le lien entre le contribuable et l'élu répond au besoin de proximité réclamée par nos concitoyens. Ces dernières années, les collectivités locales, en retrouvant la voie de l'autofinancement et de la maîtrise de leurs dépenses, tout en conduisant des politiques d'investissement courageuses, ont démontré qu'elles avaient atteint une certaine maturité.

Monsieur le ministre, une fois de plus, je veux vous dire la demande pressante des élus locaux, toujours écoutée, semble-t-il, par les gouvernements, et le vôtre en particulier, mais pas encore entendue.

Le comité des finances locales, au sein duquel j'ai l'honneur de représenter notre assemblée, a émis un avis dans ce sens, hier matin. Reprenez-le à votre compte, et vous serez reconnu comme un grand ministre des collectivités territoriales.

M. Francis Delattre. Ça va tout de même être difficile !

M. Bernard Derosier. Par ailleurs, indépendamment des transferts de compétences classiques, pour lesquels les règles du jeu des transferts financiers sont établies, les collectivités locales supportent toujours plus de charges nouvelles pour lesquelles elles n'ont malheureusement souvent d'autres réponses que la pression fiscale.

Dès lors, c'est ce système de financement de compétences transférées qu'il conviendrait d'améliorer, car les politiques décidées par l'Etat ont très souvent des incidences financières pour les collectivités locales, sans qu'il y ait compensation ou possibilité d'avoir de nouvelles ressources.

L'exemple des financements croisés, dans le cadre ou en dehors des contrats de plan, sur des compétences et des politiques nationales – routes, gros équipements, universités, hôpitaux – en est la meilleure illustration.

Au nombre des charges nouvelles, je n'oublie pas les conséquences de la loi inique de 1996 : les contributions dues par les départements pour le financement des services départementaux d'incendie et de secours.

A cette occasion, je souhaite que le projet de loi voté en première lecture par l'Assemblée nationale le 25 juin dernier, relatif à la démocratie de proximité et comprenant un volet sur le fonctionnement des SDIS, soit rapidement examiné au Sénat, afin que leur financement soit clarifié.

M. Gérard Saumade, rapporteur spécial. Très bien !

M. Bernard Derosier. Je vous rappelle aussi la demande des élus nordistes de voir retenu le site de Cambrai pour y accueillir le Centre national de formation des officiers de sapeurs pompiers.

Mme Brigitte Douay. Très bien !

M. Bernard Derosier. Par ailleurs, c'est le 1^{er} janvier 2002 que la loi sur l'allocation personnalisée à l'autonomie va entrer en vigueur.

M. René Dosière, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Bernard Derosier. Les nouvelles modalités de prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées, instituées par la loi du 20 juillet dernier, viennent réformer le mécanisme de la « prestation spécifique dépendance », qui écartait un trop grand nombre de personnes dans l'attente d'une assistance humaine dans leur vie quotidienne.

A terme, grâce à cette réforme, près de 800 000 personnes en France bénéficieront de l'allocation personnalisée d'autonomie, alors qu'elles ne sont aujourd'hui que 135 000 à bénéficier de la prestation spécifique dépendance.

Ce texte est donc d'importance : à un droit restreint et inégalitaire va se substituer un droit universel, égal, personnalisé et fondé sur la solidarité. Dans ces conditions, toutes les personnes âgées ayant perdu leur autonomie pourront bénéficier de l'APA, quel que soit le niveau de leurs revenus.

Le Gouvernement a fait le choix de confier aux conseils généraux la responsabilité de la gestion de cette allocation, et c'est un très bon choix.

C'est un choix cohérent qui confirme le rôle que jouent déjà les départements dans la conduite des politiques sociales de proximité, mais il leur demande un effort financier de grande ampleur.

L'assemblée des départements de France avait milité pour qu'il en soit ainsi. Ses dirigeants devraient donc être satisfaits. Cependant, les conséquences financières de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif suscitent des interrogations au sein des conseils généraux à l'heure où chacun d'entre eux prépare son budget.

M. Franck Dhersin. Il est temps de s'en préoccuper !

M. Bernard Derosier. Le congrès de l'assemblée des départements de France, qui s'est tenu récemment à Rodez, aurait pu être l'occasion de permettre un débat riche et constructif sur cette question importante, mais il n'a pas répondu aux attentes de nombre de conseils généraux. La droite, une fois de plus quand la gauche est majoritaire à l'Assemblée, a préféré en faire une tribune d'opposition au Gouvernement. Plusieurs mesures phares décidées par le Gouvernement, notamment la réduction et l'aménagement du temps de travail, l'organisation future des SDIS, l'allocation personnalisée à l'autonomie, ont été prises pour cible. Autant de réformes de progrès et d'avancées sociales qui illustrent l'action gouvernementale et qui sont le relais des aspirations de nos concitoyens.

M. Francis Delattre. A crédit !

M. Bernard Derosier. Les difficultés financières des départements doivent être prises en compte.

Afin de répondre à leurs préoccupations, vous avez proposé qu'un premier bilan de la mise en œuvre de l'APA soit effectué dès la fin de la première année d'application, c'est-à-dire à la fin de 2002. Je m'en félicite et je vous remercie de cette initiative, qui n'était prévue au départ que pour la fin de 2003.

Nous aurons à cette date des indications précises sur le nombre exact de personnes âgées qui auront déposé un dossier d'aide personnalisée. L'Etat pourra alors envisager des mesures financières complémentaires favorisant l'équilibre des finances locales.

Je souhaite que le Gouvernement reste très vigilant sur cette question durant toute l'année 2002.

Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions que je voulais, au nom du groupe socialiste, vous soumettre à l'occasion de l'examen du budget des collectivités territoriales. Je vous confirme que le groupe socialiste votera bien votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Francis Delattre.

M. Francis Delattre. Depuis quelques mois, depuis quelques semaines, la sécurité est affichée par le Gouvernement comme une priorité, monsieur le ministre. Malheureusement, quand on regarde le budget, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle ne l'est pas dans les chiffres, donc dans les faits. Cela dure depuis un certain nombre d'années, d'où le malaise de la police nationale.

Le budget de la police est passé de 30 à 33 milliards en cinq ans. Est-ce bien la marque d'une priorité quand on les compare aux 100 milliards consacrés aux 35 heures, et, plus précisément, aux grandes entreprises et à leur cash-flow – attitude tout de même assez bizarre pour une majorité socialiste ! – ou encore aux 33 milliards que l'Etat verse pour combler les différents déficits de la SNCF ?

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Ce n'est pas vrai !

M. Francis Delattre. Je vous renvoie au rapport Bonrepaux si vous n'êtes pas d'accord.

Peut-on parler de priorité donnée à la lutte contre l'insécurité quand l'essentiel des moyens disponibles vont à un Etat-providence qui prend l'eau de toutes parts ? Vous

devez, bien sûr, dans le cadre des arbitrages, défendre votre budget mais force est de constater que, pour assurer des missions régaliennes, vous avez bien des difficultés à trouver les moyens adéquats.

Face à l'aggravation de la délinquance et de la criminalité enregistrée ces dernières années – 5,72 % en 2000, et il y aurait beaucoup à dire des statistiques vu la réticence de bon nombre de commissariats ou de bureaux de police à enregistrer les plaintes de nos concitoyens...

M. Bruno Le Roux. C'est scandaleux de dire ça !

M. Francis Delattre. C'est la vérité sur le terrain !

M. Alain Clary. C'est un procès d'intention que vous faites aux fonctionnaires ! Merci pour eux !

M. Francis Delattre. Ce n'est pas un procès d'intention, c'est ce qui est vécu, mais c'est un problème de moyens la plupart du temps.

M. Bruno Le Roux. C'est une terrible mise en cause de la police !

M. le président. Laissez parler M. Delattre !

M. Francis Delattre. C'est quand on perd pied avec les réalités de sa commune qu'on se fait battre aux élections municipales, monsieur Le Roux !

Dans ma circonscription, l'augmentation est de 15 % pour les six mois écoulés.

Face à une telle aggravation de la situation, les moyens de ce budget sont loin du « Grenelle de la sécurité et de la justice » demandé par les organisations syndicales.

On aurait pu au moins, et je discute de ces questions depuis un certain nombre d'années...

M. Bruno Le Roux. Ça n'a pas laissé beaucoup de traces !

M. Francis Delattre. ... essayer d'imaginer un dispositif comme la loi de programmation de M. Joxe. La loi de M. Joxe a laissé quelques traces !

M. Bruno Le Roux. C'était un ministre de gauche ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Julien Dray. C'est un mauvais exemple !

M. Francis Delattre. Ça a été à peu près le seul programme qui ait amorcé une certaine modernisation, une remise à niveau de la police après les expériences, « Defferre & autres ».

Le décalage entre le vécu sur le terrain par les policiers, gendarmes et magistrats, à qui l'on demande de prendre en charge des dysfonctionnements sociétaux de plus en plus lourds, et la réalité des moyens accordés explique largement le malaise qui s'exprime dans les rues, comme vendredi dernier, comme mercredi et jeudi prochains !

Derrière les chiffres tronqués et les discours lénifiants se cachent le découragement des policiers et gendarmes, la lassitude des juges devant un cancer, l'insécurité, qui rongent notre vie sociale.

Dans de nombreux quartiers, où l'insécurité atteint en permanence les actes et les lieux de la vie en commun – transports, écoles, commerces –, où pompiers et médecins ne peuvent plus se rendre, les limites de l'acceptable sont franchies et les habitants se sentent tout simplement abandonnés par l'Etat.

Après avoir souhaité sa présence, ils jugent aujourd'hui la police de proximité, qui disparaît de leur horizon à vingt et une heures, comme un bel effet d'annonce, si ce n'est comme une dispersion des effectifs, propice à la démobilité. Ce concept, aujourd'hui dévalorisé, trouvera-t-il dans ce budget un nouvel axe susceptible de relayer une politique plus sérieuse ? C'est la seule vraie question.

Ce budget prévoit la création de 3 000 emplois, mais chacun sait qu'ils seront largement absorbés par la mise en place des 35 heures, qui représentent une baisse potentielle des effectifs de près de 8 %.

M. Franck Dhersin. Eh oui !

M. Francis Delattre. Ce n'est pas 3 000 postes qu'il aurait fallu créer mais 10 000 environ. Nous sommes tout aussi capables que n'importe qui sur les bancs de la majorité de le calculer.

M. Bruno Le Roux. Mais pas de le faire !

M. Francis Delattre. On glose beaucoup, je le sais, sur les horaires effectués par les policiers. Ils affirment travailler 39 heures. Si 100 000 policiers attachés aux tâches de sécurité travaillent quatre heures de moins par semaine, il faut bien 10 000 créations d'emplois !

Par ailleurs, vous glosez constamment sur le fait que les gouvernements de droite n'auraient rien prévu pour les retraites...

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. C'est la vérité.

M. Francis Delattre. ... mais qu'avez-vous prévu pour les 35 heures ?

Tout le monde sait depuis trois ans que cette réforme sera appliquée au 1^{er} janvier 2002 et ce n'est que cette année que vous prévoyez 3 000 créations d'emplois alors qu'il faut deux ans pour former un policier et le mettre sur le terrain.

M. Franck Dhersin. Exactement ! C'est la même chose dans les hôpitaux !

M. Francis Delattre. Comme exemple de prévisions, monsieur le ministre, il y a mieux !

M. Franck Dhersin. Ils agissent toujours sous la pression des événements !

M. Bruno Le Roux. Charabia !

M. Francis Delattre. Tout le monde comprendra, ne vous inquiétez pas, monsieur Le Roux. A Epinay, ils ne vous ont pas beaucoup entendu non plus lors des dernières élections...

Mme Brigitte Douay. C'est facile !

M. Bruno Le Roux. Quand on est mauvais, on reporte la faute sur les autres.

M. Francis Delattre. C'est un bon test, les élections !

M. le président. Je vous prie de conclure !

M. Francis Delattre. Le recours massif aux adjoints de sécurité – 15 195 au 1^{er} juin 2001 –, insuffisamment formés, protégés et encadrés, entretient la crainte d'une police au rabais au détriment de la sécurité des agents et des citoyens.

Les adjoints de sécurité représentent à présent 20 % des effectifs sur la voie publique,...

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Non.

M. Francis Delattre. ... mais seulement 2,5 % des crédits. Derrière le discours sur l'aide aux jeunes et la police de proximité, c'est bien malheureusement la paupérisation dramatique d'une mission essentielle de l'Etat qui est en cours.

Il existe donc toujours dans ce budget un décalage important et durable entre les discours, les mesures effectivement prises et la réalité du terrain vécue quotidiennement par nos concitoyens.

Depuis quatre ans, la police de proximité sert de paravent à l'immobilisme budgétaire dont on semble aujourd'hui sortir en 2002, à la veille d'échéances importantes.

M. le président. Monsieur Delattre...

M. Francis Delattre. C'est dommage, pour un budget aussi important, de n'avoir que cinq minutes !

M. Bruno Le Roux. Il n'y a que vous qui trouviez que c'est dommage !

M. Francis Delattre. La conférence des présidents, sur un sujet comme celui-ci...

M. Gérard Saumade, *rapporteur spécial*. C'est la loi commune.

M. Francis Delattre. Effectivement !

M. Julien Dray. Et la loi, c'est important !

M. Francis Delattre. Je vais conclure assez rapidement sur une idée qui m'est assez chère.

M. Alain Clary. Il a une idée ?

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Si elle est chère...

M. Francis Delattre. Je ne suis pas sûr qu'elle vous fasse plaisir !

Nous voyons se développer dans nos villes, dans nos quartiers, une sécurité à deux vitesses. Il y a ceux qui ont les moyens de se payer leur sécurité dans des résidences avec gardiennage particulier, vidéo, etc...

M. Laurent Dominati. C'est vrai !

M. Julien Dray. Gauchiste !

M. Francis Delattre. ... et il y a les autres, plus modestes, qui votent de plus en plus pour nous d'ailleurs, qui ont droit à la police de proximité, qui n'est plus là après vingt et une heures.

C'est le lot d'un grand nombre de gouvernements socialistes de multiplier les inégalités. Pour la retraite, vous n'avez rien fait pendant cinq ans, et c'est l'une des grandes inégalités de ce pays.

M. Bruno Le Roux. Il ne sait plus où il va !

M. Francis Delattre. Vous êtes en train d'en créer une seconde et vous vous présentez comme les défenseurs des plus fragiles alors que, à cause de la politique que vous conduisez, ce sont ceux-là qui sont les plus touchés aujourd'hui.

M. Bruno Le Roux. Charabia !

M. Francis Delattre. Ce n'est pas du charabia, monsieur Le Roux. Savez-vous que 140 000 emplois ont été créés ces dix dernières années dans les sociétés privées de sécurité, pour protéger ceux qui peuvent payer ?

M. Bruno Le Roux. Charabia !

M. Rudy Salles. Et à Epinay, monsieur Le Roux ?

M. Francis Delattre. Votre police de proximité est un échec total dans nos quartiers et dans nos villes. Pour toutes ces raisons, messieurs les socialistes, nous voterons contre votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Franck Dhersin. Le *New Deal* sécuritaire !

M. Julien Dray. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le sujet, important, mérite une discussion sérieuse, tant la police connaît aujourd'hui une situation périlleuse dans l'exercice de ses fonctions.

M. Franck Dhersin. Eh oui !

M. Julien Dray. Mais il faut constater, d'emblée, qu'on est souvent victime de ses succès. Si, d'après les sondages, l'insécurité est devenue la première préoccupation des Français, c'est parce que le chômage a reculé...

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Celle-là, je ne l'avais pas encore entendue !

M. Julien Dray. ... et parce que la machine à fabriquer des emplois s'est remise en marche.

M. Franck Dhersin. C'était vrai il y a quelques mois !

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Quel raisonnement ! Il fallait oser !

M. Julien Dray. Et cela, il faut bien, d'une certaine manière, le mettre au crédit du Gouvernement et de son action volontaire sur le plan économique.

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Il ne manque pas d'humour ! Il avait pourtant dit que c'était un débat sérieux !

M. Julien Dray. Il est donc normal que la question de la sécurité prenne aujourd'hui une dimension nouvelle.

Je voudrais revenir sur la situation nouvelle à laquelle nous sommes confrontés. Nous pourrions, ensuite, donner tout son sens et tout son sérieux à notre discussion sur les moyens, sur leur efficacité, sur leur utilisation, et nous pourrions nous affranchir des lieux communs ou des références traditionnelles.

M. Franck Dhersin. La dialectique est en marche !

M. Julien Dray. Ainsi, dans certains quartiers, des jeunes retournent à l'emploi tandis que d'autres refusent de le suivre, parce qu'ils se sont installés dans une situation de délinquance et qu'à leur manière ils rejettent les valeurs que nous voulons défendre, comme le droit pour tous de vivre tranquillement, le droit au travail, le droit au respect des autres.

Certains noyaux durs servent de référence et agrègent d'autres jeunes qui hésitent, qui ne savent pas s'il faut aller dans la bonne direction ou sombrer dans la délinquance. L'existence de ces noyaux durs révèle, pour une part, une crise profonde de notre société : elle n'est pas nouvelle et peut s'expliquer, d'une part, par l'évolution de la structure familiale, les familles étant, dans leur manifestation traditionnelle, souvent désemparées ou désincarnées, et, d'autre part, par des valeurs qui sont quotidiennement mises en avant et qui ne sont pas forcément celles qu'il faudrait prendre pour référence, tel cet étalement massif de l'argent comme seul moyen de vérifier l'utilité d'un individu. Quoi qu'il en soit, à travers ces crises profondes que traverse notre société, ces noyaux durs refusent la perspective que nous traçons.

Dans ces conditions, il convient de se poser une question : que faire ? Abandonne-t-on des zones à des groupes de jeunes qui y font régner leur loi et terrorisent les autres jeunes et toute la population ? Ou met-on en place un dispositif de reconquête du territoire visant à éradiquer cette violence qui s'exerce principalement dans ces quartiers, au détriment des populations qui n'ont pas les moyens de les quitter ou d'aller s'installer dans des cités surprotégées ?

(M. Raymond Forni remplace M. Pierre Lequiller au fauteuil de la présidence.)

PRÉSIDENCE DE M. RAYMOND FORNI

M. Julien Dray. La police de proximité a été conçue pour répondre à cette question et porter remède à cette situation. Nous avons tiré le bilan des années passées et nous pensions qu'il était nécessaire de mettre fin à certaines situations insupportables. Nous avons compris qu'il fallait lutter contre ce que j'avais appelé, à cette même tribune, « la dérive mafieuse » de certains quartiers. Et c'est pourquoi nous avons mis en place la police de proximité. Or, voici que des orateurs de l'opposition nous disent qu'elle a échoué.

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. La majorité aussi. M. Le Roux a dit tout à l'heure qu'elle était en échec !

M. Julien Dray. Monsieur Leonetti, si elle a échoué, votre devoir de membre de l'opposition, c'est de proposer une alternative...

M. Francis Delattre. Ce ne sera pas difficile : nous ferons le contraire !

M. Julien Dray. ... c'est de dire à cette tribune ce que vous proposez : et nous n'avons pas pratiqué autrement, quand nous étions dans l'opposition, puis lorsque nous avons mis en place la police de proximité.

M. Francis Delattre. Nous ferons tout le contraire de ce que vous avez fait !

M. Franck Dhersin. Et ça viendra en son temps !

M. Julien Dray. Lorsque nous disons des vérités qui vous blessent, vous avez recours aux décibels. Monsieur Delattre, si vous avez un contre-projet, défendez-le à cette tribune.

M. Francis Delattre. Ce sera tout le contraire de vous !

M. Rudy Salles. Nous répondrons devant les Français !

M. Julien Dray. Dites-nous ce qu'il faut faire à la place de la police de proximité. Vous proposez de mettre en place une commission d'enquête sur la violence dans les banlieues. Cela a déjà été fait, tout le monde le sait et tout le monde connaît le diagnostic. Vous nous proposez un « Grenelle de la sécurité ».

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Vos micros sont branchés, monsieur Dray, inutile de crier !

M. Julien Dray. Magie des mots, magie des verbes : il suffirait de se réunir autour d'une table pour que tous les problèmes de sécurité soient résolus. Tout le monde sait que cela n'est pas sérieux.

Mme Brigitte Douay. Très bien !

M. Rudy Salles. C'est vous qui n'êtes pas sérieux !

M. Julien Dray. C'est donc bien que vous n'avez pas d'alternative à proposer à cette police de proximité que nous avons mise en place. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. Mes chers collègues, voulez-vous laissez parler M. Dray ?

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Il n'est pas obligé de crier !

M. le président. Si vous faites du bruit, il est obligé d'élever la voix, c'est assez normal. Calmez-vous donc, le ton baissera et chacun recouvrera sa sérénité. Quand on parle d'insécurité, il faut toujours donner l'exemple. Poursuivez, monsieur Dray.

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Un peu de calme et de sérénité, monsieur Dray !

M. Julien Dray. Mon calme, je le garde, contrairement à vous. Tout le monde l'a constaté, c'est en hurlant et en m'interrompant que vous exercez votre devoir d'opposition. Moi, je suis très calme, car je sais où nous allons.

M. Franck Dhersin. Cela se passe dans la rue aujourd'hui !

M. Julien Dray. Vous venez encore d'en donner la démonstration.

M. Christian Estrosi. Il va voter contre le budget !

M. Julien Dray. J'ai même entendu M. Rudy Salles dire à l'Assemblée que les contrats locaux de sécurité avaient été élaborés dans la précipitation et que le diagnostic était insuffisant.

J'ai, pour ma part, un reproche inverse à formuler : peut-être a-t-on un peu trop tardé – notamment en Ile-de-France – pour passer des diagnostics à l'action efficace sur le terrain. Les diagnostics ont été sérieux, tout le monde le reconnaît.

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. C'est le plus facile à faire.

M. Julien Dray. Mais encore faut-il passer à la concrétisation des propositions qui ont été faites sur la base des diagnostics.

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Franck Dhersin. Quatre ans pour passer à la concrétisation !

M. Julien Dray. Quels sont aujourd'hui les problèmes concrets ? Les gardiens de la paix sont les premiers confrontés à cette situation, c'est d'abord à eux qu'il faut penser et que devraient penser les officiers qui manifestent ces jours-ci. Ils ont besoin de la confiance des autorités politiques et de moyens supplémentaires. Sans doute – je le souhaite en tout cas –, des propositions seront faites dans le courant de la discussion pour remédier à cette situation. Il faut des voitures, des équipements radiotéléphoniques ou des gilets pare-balles, mais il faut aussi des officiers et des policiers expérimentés. Or, pourquoi le cacher, nous nous heurtons aujourd'hui à une difficulté : souvent, de jeunes gardiens de la paix se retrouvent dans les situations difficiles parce que les gardiens les plus expérimentés ont voulu retourner dans leur ville de province ou parce qu'ils n'ont pas voulu subir la pression.

Mme Brigitte Douay. Tout à fait !

M. Julien Dray. Ce sont donc de jeunes policiers qui sont confrontés aux situations les plus dures.

M. René Dosière, rapporteur pour avis. C'est vrai ! Il faut le dire !

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Il n'y a pas qu'à Paris que ça existe !

M. Julien Dray. Pour ceux-là, il y a effectivement...

M. Rudy Salles. Ce n'est pas un conseil régional, ici ! C'est l'Assemblée nationale ! Vous ne connaissez pas le sujet !

M. Julien Dray. Vous voyez, chaque fois qu'on essaye... (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Franck Dhersin. Un peu de hauteur !

M. le président. Mes chers collègues !

M. Julien Dray. Monsieur le président, vous constatez comme moi que ce que je dis doit déranger l'opposition.

M. Gérard Saumade, rapporteur spécial. Eh oui ! Ça les embête !

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Il a toujours des interventions parisiennes !

M. Julien Dray. Monsieur Leonetti, je ne suis pas que parisien, puisque vous m'accueillez régulièrement dans votre commune,...

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Très volontiers, d'ailleurs !

M. Julien Dray. ... et que vous me reprochez même parfois mon assiduité.

Il faut, dans la police, faire comme dans l'éducation nationale : ceux qui sont sur le terrain et connaissent les situations difficiles doivent être mieux rémunérés que ceux qui sont moins exposés. Cela permettra de fidéliser des officiers de police et des policiers de proximité.

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Très bonne idée... Faites-le donc !

M. René Dosière, rapporteur pour avis. Cela vaut aussi pour le personnel des préfetures !

M. Julien Dray. D'autre part, ce budget permet d'entrer dans une phase de généralisation. Nous avons déjà remis des policiers sur le terrain, mais cette présence doit être complétée par une politique d'investigation, pour casser les noyaux durs. Il ne suffira pas, pour cela, d'un coup de baguette magique, mais de procédures longues. Ainsi, lorsque les dossiers arriveront devant la justice, ils seront bien préparés, iront jusqu'au bout et ne seront plus mis en pièces par des avocats qui savent jouer sur les vices de procédure pour faire libérer leurs clients. Mon collègue Bruno Le Roux a évoqué une nécessaire complémentarité : il faut renforcer les moyens de la police judiciaire, qui doit travailler en partenariat avec la police de proximité.

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Voilà une bonne proposition !

M. Julien Dray. Si l'on veut s'en sortir, il faut aussi comprendre qu'une seule catégorie de la population ne peut être chargée de la sécurité de tous et partout, et que, sans mobilisation générale de tous les corps de la fonction publique et de toute la société, nous ne gagnerons pas une bataille que nous devons combattre tous ensemble. Les policiers doivent travailler main dans la main avec les magistrats,...

M. Laurent Dominati. Très bien !

M. Julien Dray. ... les policiers et les magistrats doivent travailler main dans la main avec l'éducation nationale, avec les familles, avec les éducateurs.

Mme Brigitte Douay. Très juste !

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis. Nous ne disons pas le contraire !

M. Julien Dray. Certains orateurs de l'opposition nous ont dit : « Vos yeux s'ouvrent sur certaines réalités, vous en avez fini avec l'angélisme, vous êtes venus au réalisme, et voilà que vous nous sortez des formules magiques. »

Oui, nous réfléchissons, à chaque étape, à la manière de compléter nos dispositifs. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Franck Dhersin. Réfléchir, c'est bien beau, mais il ne faut pas faire que cela !

M. Julien Dray. Il faut effectivement mieux prévenir et mieux punir.

M. Francis Delattre. On a déjà vu cela à la télévision !

M. Franck Dhersin. C'est le nouvel oracle !

M. Julien Dray. Il faut proposer des solutions pour éviter que ceux qui, aujourd'hui, servent de mauvais exemple dans les cités n'entraînent les autres. C'est en cela qu'une meilleure prévention s'impose, et un meilleur encadrement de terrain.

En conclusion, je voudrais dire que, dans ce débat sur la sécurité, nous devons tous veiller à ne pas pratiquer l'amalgame. Vous le savez, dans nos cités habitent des milliers de jeunes qui vivent ou aspirent à vivre tranquillement, qui veulent s'insérer dans notre société, qui croient à cette société et à ses valeurs.

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. On n'a pas dit le contraire !

M. Julien Dray. Evitons de créer une situation qui pourrait s'avérer extrêmement dangereuse et où la suspicion serait jetée sur tous les jeunes, assimilés à des délinquants dès lors qu'ils habiteraient une cité.

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Personne ne l'a dit à droite !

M. Julien Dray. C'est, au contraire, parce qu'on s'attaquera aux noyaux durs...

M. Franck Dhersin et M. Laurent Dominati. Faites-le !

M. Julien Dray. ... parce que ce budget permet une présence policière renforcée...

M. Franck Dhersin. Cela fait cinq ans que vous êtes au pouvoir !

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Il a raison, mais il arrive trop tard !

M. Francis Delattre. On a annoncé un nouveau plan !

M. Julien Dray. ... que l'on pourra éviter ce qui est le plus grand danger, s'il était besoin de la population passe son temps à se protéger d'une autre partie. C'est parce que nous voulons éviter cela, c'est parce que nous croyons à la République...

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Nous aussi !

M. Julien Dray. ... et que la police de proximité est la traduction concrète de ce principe républicain, que ce budget va dans le bon sens. Il sera certainement complété dans les heures qui viennent...

M. Francis Delattre. La preuve qu'il est mauvais, puisqu'il va être complété !

M. Julien Dray. ... eu égard à des situations nouvelles. C'est là l'utilité, s'il était besoin de la prouver, de la discussion parlementaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Francis Delattre. On discute d'un budget qui est déjà dépassé !

M. le président. La parole est à M. Laurent Dominati.

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. La nuance à la tribune !

M. Laurent Dominati. Monsieur le président, monsieur le ministre, ce débat s'ouvre dans une période un peu particulière, au moment où nous traversons une crise de confiance, crise de confiance de la police vis-à-vis du Gouvernement et de la population française vis-à-vis de la police, de la justice et des autorités de l'Etat. Cela n'a échappé à personne. Je comprends, pour ma part, monsieur le ministre, que vous ressentiez comme une injustice les procès qui vous sont faits, dans la mesure où vous n'êtes pas le seul responsable. Je comprends également que, face à la popularité d'un Jean-Pierre Chevènement, vous vous posiez des questions.

Après tout, je ne pense vraiment pas qu'il ait été meilleur ministre de l'intérieur que vous. Il porte même une grande part de responsabilité dans la situation que connaît la police nationale.

De la même façon, votre collègue, garde des sceaux, porte une responsabilité énorme dans la crise de confiance vis-à-vis de l'autorité judiciaire.

M. Franck Dhersin. Tout à fait !

M. Jean-Pierre Blazy, *rapporteur pour avis*. Et le Président de la République ?

M. Laurent Dominati. Monsieur Blazy, cessez de hurler constamment dès qu'un orateur de l'opposition s'exprime. Vous êtes rapporteur de la commission. Vous avez eu le

temps de vous exprimer, et nous avons lu votre rapport. Il comporte d'ailleurs des passages suffisamment ridicules pour que vous vous taisiez à présent.

M. Franck Dhersin. Très bien !

M. Laurent Dominati. Il convient d'abord de savoir si l'on peut parler d'insécurité.

M. le président. Mes chers collègues, à peine arrivé, je constate avec un peu d'effroi que règne un climat assez détestable.

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Non, pas du tout !

M. Francis Delattre. C'est un débat !

M. le président. Le débat consiste à écouter ceux qui s'expriment à la tribune. Essayons donc, de part et d'autre, de respecter cette simple règle de manière à avancer dans la sérénité...

M. Christian Estrosi. Y compris M. Blazy !

M. le président. ... même si le sujet est sérieux.

M. Jean-Antoine Leonetti, *rapporteur pour avis*. Sur-tout s'il est sérieux !

M. Alain Clary. C'est parce qu'il est sérieux !

M. le président. Poursuivez, monsieur Dominati.

M. Laurent Dominati. Merci, monsieur le président. Pour votre information, monsieur le président, si vous n'avez pas lu le rapport de M. Blazy, je vous en citerai une phrase qui vous éclairera : « Globalement, la police ne se plaint pas outre mesure des moyens matériels mis à sa disposition : un jeune policier a même indiqué au rapporteur que, sur le plan de l'informatique, "c'est presque trop, on ne sait plus quoi faire des ordinateurs". » Monsieur le rapporteur, je désapprouve cette assertion et j'ai le sentiment qu'une telle phrase, pour expliquer que la police a trop de moyens, est vraiment exagérée, ce qui ne vous autorise pas à interrompre sans arrêt les orateurs de l'opposition.

M. Gérard Saumade, *rapporteur spécial*. Oh !

M. Laurent Dominati. Mais la question importante, qu'illustrent bien M. Blazy et plusieurs autres orateurs, c'est de savoir si l'on peut parler d'insécurité sans se faire traiter d'extrémiste, sans se voir reprocher de tenir un langage hypersécuritaire ou de désigner les jeunes des cités comme autant de délinquants potentiels. Peut-on sereinement constater une augmentation de la délinquance et attendre du Gouvernement qu'il dénonce une autre violence que celle du discours hypersécuritaire ? C'est extraordinaire : les policiers manifestent, les juges considèrent que la justice ne tourne pas rond, mais la garde des sceaux, de son côté, dit que, pour être exemplaire, il faudrait cesser de tenir un discours hypersécuritaire qui provoque les jeunes.

Monsieur le ministre, depuis quelques années, l'opposition vous dit que cela ne va pas, que la délinquance des mineurs s'accroît, que les atteintes aux personnes et aux biens augmentent. Chaque fois, vous nous répondez que c'est de l'exagération, de la polémique politique.

Nous avons quand même constaté que, devant les faits, vous avez su revenir en arrière sur certaines de vos déclarations. Ainsi, l'an passé, après que nous avions constaté que le budget de la police augmentait moins que le budget de l'Etat, vous avez apporté des corrections, notamment en janvier 2001, et vous avez engagé 1 000 policiers supplémentaires. Pourtant, lorsque nous vous disions qu'il fallait plus de policiers, vous répondiez qu'il y en avait suffisamment. Heureusement, trois mois après, vous nous avez écoutés.

De même, dans le cas des *raves parties* et de la fouille des véhicules, nous vous avons convaincu dès le départ.

M. le ministre de l'intérieur. J'étais convaincu avant.

M. Laurent Dominati. Mais la majorité des socialistes y était opposée. Finalement, pressé par l'opinion publique, par les policiers et les gendarmes, vous avez dû avaler votre chapeau. C'est tant mieux.

Vous le voyez, l'opposition n'exagère pas. Au contraire, elle dresse un simple constat : il y a urgence. Depuis longtemps, nous proposons au ministre – je le fais en tout cas chaque année à la tribune – une conférence avec l'opposition, avec les représentants du ministère de l'éducation nationale, ceux de la justice, de la gendarmerie, les représentants des maires et des collectivités locales – qu'il ne faut pas oublier dans la lutte contre la délinquance – et, chaque année, vous refusez. Pour que notre demande n'ait pas l'air d'être polémique, nous vous proposons même de tenir cette réunion à huis clos, entre nous, parce que nous sommes tous des républicains, tous attachés à la sécurité publique et à la défense des policiers. Hélas, vous n'avez pas voulu.

Il faut se poser une deuxième question : pourquoi la délinquance, qui a changé de nature, comme vous commencez à le reconnaître, augmente-t-elle de façon aussi importante ? C'est pour une raison très simple, monsieur le ministre : à cause du sentiment d'impunité. Quand seul un fait délictueux sur dix est sanctionné, quand on constate que 30 % des peines de prison ne sont pas accomplies, le sentiment d'impunité entraîne l'augmentation de la délinquance. Comment demander aux policiers d'arrêter des mineurs si, comme me l'a répondu le préfet de police de Paris, les mineurs sont relâchés quasi automatiquement ? J'ai écrit au procureur de la République. Comment peut-on demander à des policiers d'arrêter des délinquants, quand ils se font précisément abattre par ceux qu'ils ont déjà arrêtés, qui ont été condamnés et qui vivent cependant dans la clandestinité ?

Comment peut-on demander aux policiers de sanctionner des citoyens pour des contraventions ou autres alors qu'ils ont le sentiment, qu'ils partagent avec les voyous, que seuls les citoyens à peu près normaux sont sanctionnés et que les voyous, eux, sont en liberté !

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Nous en connaissons quelques-uns !

M. Laurent Dominati. Nous en connaissons tous, monsieur Blazy !

Comment expliquer que, alors que la délinquance augmente, le nombre des gardes à vue diminue ?

Vous avez parlé, monsieur Dray, des réponses que l'opposition souhaitait apporter. Mais l'opposition a fait des propositions, elle en fait chaque année et publie des documents qui les contiennent. Chaque groupe politique de l'opposition a tenu des réunions sur la sécurité et a fait des propositions visant au renforcement du pouvoir des maires, à l'augmentation du nombre de policiers,...

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis. Au démantèlement de la police nationale !

M. Laurent Dominati. ... à la construction de centres pour les délinquants mineurs,...

M. Alain Clary. Pour les enfants !

M. Laurent Dominati. ... à l'augmentation du nombre des places dans les prisons.

Par ailleurs, nous dénonçons constamment la paupérisation de la police, mais qui n'apparaît pas dans les emplois budgétaires car, à chaque fois, vous faites appel, à des adjoints de sécurité, moins bien payés.

M. Franck Dhersin. Ce que vous dites n'intéresse pas M. Dray, qui préfère lire le journal !

M. Julien Dray. C'est préférable que d'entendre des stupidités !

M. le président. Monsieur Dominati, concluez.

M. Laurent Dominati. Je vais conclure, monsieur le président, puisque vous m'y invitez.

Il est évident que la police et la justice n'ont plus vraiment confiance dans ce gouvernement, que les Français n'ont plus confiance dans les autorités de l'Etat chargées d'assurer la sécurité.

Je vous mets en garde, si nous n'arrivons pas à faire comprendre à nos concitoyens qu'ils peuvent avoir confiance dans une alternance possible, dans une autre politique gouvernementale, ils n'auront plus confiance en personne. Mais cela n'est déjà plus de votre responsabilité, monsieur le ministre, mesdames, messieurs de la majorité, c'est déjà la nôtre. Nous saurons l'assumer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. le président. Il est dur de nous demander de porter un tel message, monsieur Dominati ! (*Sourires.*)

M. Laurent Dominati. J'ai confiance dans votre neutralité, monsieur le président.

M. Julien Dray. Pour cela, M. Dominati fait plutôt confiance à Madelin !

M. le président. La parole est à M. Henri Nayrou.

M. Henri Nayrou. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les problèmes de sécurité ayant été largement abordés avec plus ou moins d'à-propos, je souhaite évoquer ici le volet relatif aux collectivités territoriales,...

M. René Dosière, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Henri Nayrou. ... qui relève également du budget de l'intérieur. Cela permettra peut-être de rétablir le calme dans l'hémicycle.

Mon intervention s'organisera autour de deux axes. Le premier sera relatif à la dotation globale de fonctionnement attribuée aux intercommunalités rurales et le second aura trait aux mesures ciblées prises en matière de réduction du temps de travail dans les plus petites communes.

Je veux témoigner ici de la déception, pour ne pas dire plus, des responsables de communautés de communes rurales, dont la DGF 2001 a été amputée de 20 % environ. Et je m'exprime ici au nom de mes collègues qui travaillent pour le développement rural – il y en a aussi.

M. René Dosière, rapporteur pour avis. Au hasard, Augustin Bonrepaux ! (*Sourires.*)

M. Henri Nayrou. Les raisons de cette amputation, je les connais, nous les connaissons, vous les connaissez. Au départ, il y a l'augmentation, pour la première fois depuis qu'elle existe, de 5 % du montant initial de la DGF, ce qui est bien. Puis, celle-ci a été prise d'assaut par les communautés d'agglomération, ce qui est bien aussi. Mais ce qui l'est moins, c'est que les intercommunalités rurales ont été victimes d'un système de vases communicants.

En effet, le système d'arbitrage utilisé est doublement négatif. D'une part, il rompt unilatéralement le pacte de croissance et de solidarité en vigueur depuis trois exercices budgétaires. Moins 20 % sur un produit attendu, cela représente une somme qui ne se retrouve pas sous le sabot d'un cheval. D'autre part, il ne s'inscrit pas dans le

sens de l'histoire. Pensez-vous, mes chers collègues, que l'avenir de notre société passe par une hyperconcentration urbaine d'un côté et par une désertification rurale programmée de l'autre ?

Cette baisse de 20 % a été un mauvais coup porté à la solidarité territoriale, laquelle est, à notre avis, le seul moyen d'éviter le piège de l'opposition stérile ville-campagne.

Aussi, je souhaite avec les députés ruraux que s'ébauche un partenariat d'un type nouveau entre l'urbain et le rural. Et ce ne sont pas les leçons à tirer de la catastrophe de Toulouse qui permettront de dire que j'ai tort. Un tel partenariat repose sur une base consistant à fournir aux communautés de communes rurales les moyens d'accueillir de nouvelles populations avides de qualité de vie, mais aussi soucieuses de disposer des mêmes services qu'à la ville. Si ces collectivités ne disposent pas de moyens à la mesure des enjeux, la trop fameuse fracture territoriale ne pourra que s'aggraver.

Par conséquent, il convient de revenir sur la perte de ressources en question. Aussi, Augustin Bonrepaux proposera des mesures correctives dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2001. Je souhaite que les arbitrages soient favorables. Par ailleurs, il est primordial que le rééquilibrage DSU-DSR soit effectif dans le cadre de votre budget pour 2002, monsieur le ministre. Et cette fois, l'effet de surprise – voire l'effet d'aubaine – ne pourra servir de paravent à personne.

J'attends, nous attendons de vous que vous nous éclairiez sur la portée de cette régularisation calée sur l'inflation et sur le PIB.

M. René Dosière, rapporteur pour avis. Où l'on voit apparaître un axe Bonrepaux-Nayrou... (*Sourires.*)

M. Henri Nayrou. J'en viens maintenant au second volet de mon intervention, qui correspond à une préoccupation que je partage avec mon collègue Jean-Yves Caultet. En effet, celui-ci est l'auteur d'une proposition visant à prendre des mesures budgétaires ciblées pour que la réduction du temps de travail n'altère ni la qualité du service rendu dans les plus petites communes ni leurs capacités financières.

Pour ces petites communes, il est évident que, sur le plan structurel, il est difficile de mettre en place la réduction du temps de travail, pour la simple raison que, dans la majorité des cas, elles ne disposent que d'un salarié à temps partiel, et même souvent très partiel.

Serait-il possible, monsieur le ministre, à titre exceptionnel – donc non reconductible – de mettre en place une aide spécifique de l'Etat pour ces très petites collectivités afin de leur permettre de surmonter les difficultés passagères qu'elles ne manqueront pas de rencontrer ? Une telle disposition bénéficierait à la fois aux citoyens, aux contribuables et aux personnels.

Selon une rapide estimation portant sur les 20 000 communes de moins de 500 habitants et prenant en compte un système d'aides dégressives en fonction de la population, la somme de 50 millions de francs serait suffisante pour financer une telle mesure. Bref, il s'agirait d'un petit geste pour une grande cause. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, j'aurais dû à présent donner la parole à M. le ministre de l'intérieur, mais, compte tenu de l'heure et de la durée prévue de son intervention – il souhaite pouvoir répondre à tous les intervenants –, je préfère que nous reportions cette intervention à cet après-midi.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 2002, n° 3262 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3320).

- Intérieur :

- Sécurité :

M. Tony Dreyfus, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 31 du rapport n° 3320).

- Police :

M. Jean-Pierre Blazy, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome II de l'avis n° 3324).

- Sécurité civile :

M. Jean-Antoine Leonetti, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome III de l'avis n° 3324).

- Collectivités locales :

M. Gérard Saumade, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 32 du rapport n° 3320) ;

M. René Dosière, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (tome IV de l'avis n° 3324).

- Solidarité et santé ; économie solidaire

- Solidarité :

M. Pierre Forgues, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 19 du rapport n° 3320).

- Action sociale :

M. Francis Hammel, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (tome VIII de l'avis n° 3321).

- Rapatriés :

M. Marc Laffineur, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 21 du rapport n° 3320).

- Santé :

M. Gilbert Mitterrand, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe n° 22 du rapport n° 3320) ;

M. Jean-Pierre Foucher, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (tome X de l'avis n° 3321).

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT